

LE DEVOIR

Un rire immense s'éteint

Raymond Devos,
prince des
monologuistes,
meurt à 83 ans

ODILE TREMBLAY

Il aurait préféré mourir sur scène, à l'instar de Molière, sous les applaudissements, lors d'un ultime salut à peine plus bas que les précédents. Mais les clowns poètes ne s'écroulent pas à leur heure. Ils s'évanouissent parfois comme de simples quidams, à 83 ans, le souffle d'abord trop court, puis affaibli, puis suspendu après deux attaques cérébrales survenues à Saint-Rémy-lès-Chevreuses, en banlieue de Paris. Misère!

Raymond Devos, l'homme-orchestre, le jongleur, le maître des mots, l'ogre tonitrueux et ventripotent a pris hier son dernier car pour Caen. Trente-cinq ans de scène, et le cœur depuis longtemps moins agile que l'esprit. Disparu vraiment?

« La raison du plus fou est toujours la meilleure, disait Devos. Le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter. »

On entend encore résonner son rire. Sa trompette aussi.

Il avait un regard toujours en mouvement, une légende à maintenir et à astiquer, une voix ronde, de grosses lunettes, une silhouette rabelaisienne et une culture immense. Clown issu d'une illustre lignée qu'il pouvait intérieurement tutoyer, à force de fréquentations: de Molière à Chaplin, de Laurel à Hardy, de Buster Keaton au clown Grock, en passant par Sol, notre propre fou du verbe.

C'est l'imagination collective et le génie de la langue française qui en prennent pour leur rhume

avec la mort du clown français, c'est l'absurdité inquiète de nos temps troublés qui vacille un peu plus.

Tranchons là! L'homme au costume bleu ciel fut une des plus magistrales bêtes de scène du dernier siècle et sans doute son meilleur monologue. Sa mort est un trou béant.

C'est avec des revers, des échecs, que se bâtissent les grandes carrières comiques, également avec ce don précocement fleuri de captiver un public aux yeux soudain tout ronds.

Ses talents de conteur, Raymond Devos les avait d'abord expérimentés sur les bancs d'école. Né en 1922 à Mouscron, en Belgique, il allait suivre sa famille deux ans plus tard dans le nord de la France pour prendre racine au pays de Brassens. Comme



Raymond Devos tirait à vue sur la bêtise sans nom que le cavalier humain traîne à sa croupe depuis la nuit des temps. « Il y a de grandes choses qui ne peuvent être exprimées que par le rire », constatait-il.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 10: DEVOS

Les Canadiens sont « naïfs », estime Harper

C'est parce que la menace terroriste existe que le pays est allé en Afghanistan, et non l'inverse

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les Canadiens sont « naïfs » parce qu'ils se pensent à l'abri de la menace terroriste, croit le premier ministre, Stephen Harper. Et c'est parce que cette menace existait que le pays est allé en Afghanistan, et non l'inverse, plaide-t-il, ajoutant au passage une nouvelle justification à la mission canadienne: des Canadiens sont morts dans les attentats de 2001 à New York.

« Je pense que beaucoup de monde au Canada est naïf, c'est vrai », a déclaré M. Harper au cours d'une entrevue accordée à l'émission *Les Coulisses du pouvoir*, qui sera présentée ce dimanche à 11h sur les ondes de RDI. « La réalité, c'est que la menace terroriste est une menace mondiale et on ne peut pas y échapper en fermant les yeux. »



Stephen Harper

Le premier ministre s'en prend donc à une idée répandue au pays, selon laquelle le Canada n'apparaît pas sur l'écran-radar des groupes terroristes, qui n'en auraient que pour les États-Unis. D'ailleurs, il s'agit d'une impression que la précédente ministre de la Sécurité publique, la libérale Anne McLellan, avait aussi tenté de dissiper. M. Harper rappelle, en guise de preuve, la

VOIR PAGE A 10: HARPER

RÉFÉRENDUM CATALAN L'épreuve du feu de Zapatero

L'Espagne serait-elle en train de damer le pion au Canada et de se transformer en fédération multinationale et asymétrique?

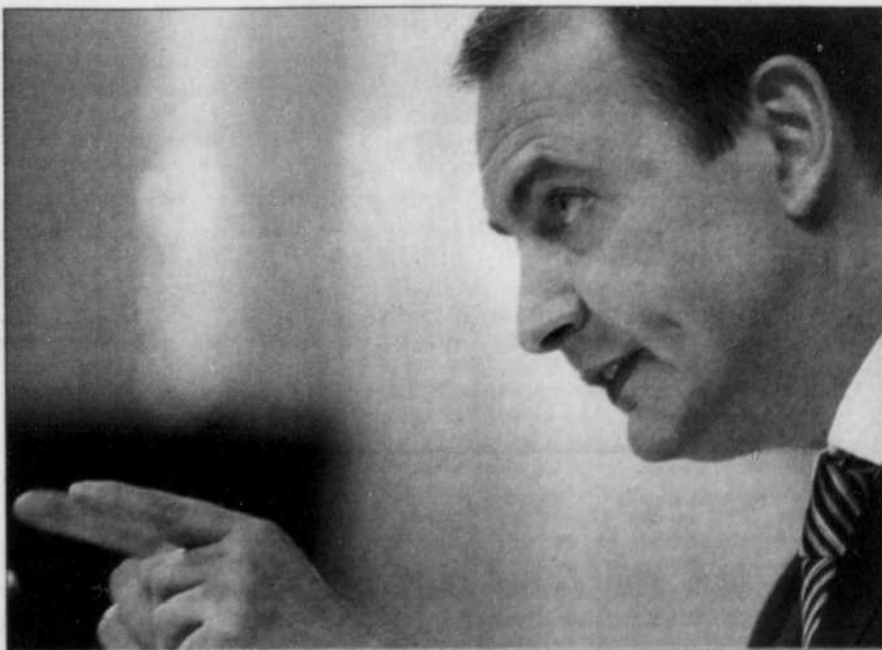
CHRISTIAN RIOUX

Barcelone — Ces jours-ci à Madrid, le Parlement discute d'un projet de loi destiné à améliorer les services aux handicapés. « Rien de plus normal, direz-vous? », demande Carles Campuzano, député de Barcelone. Sauf que le nouveau statut de la Catalogne négocié avec Madrid stipule noir sur blanc que ces questions relèvent de la compétence catalane. Madrid n'a pas attendu que l'encre de la nou-

velle entente sur le statut de la Catalogne soit sèche pour empiéter sur nos prérogatives!

Cela n'empêchera pas le député nationaliste, qui représente à Madrid la principale formation catalane, Convergència i Unió, de faire comme la majorité de ses concitoyens et de voter oui au référendum prévu dimanche prochain. Mais Carles Campuzano ne fera sans illusion, conscient que cette nouvelle entente, qui vient remplacer celle

VOIR PAGE A 10: ZAPATERO



Seul l'avenir dira si José Luis Zapatero passera à l'histoire comme le Brian Mulroney espagnol.

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Histoire retrouvera toutes ses dates

Pour « calmer certaines inquiétudes », Québec « précise » son programme d'enseignement de l'histoire

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Moins de deux mois après l'éclatement de la controverse sur le programme d'histoire, le ministère de l'Éducation a présenté hier une version « précisée » du projet de programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté, « pour calmer certaines inquiétudes ».

Les ajouts apportés au document ont pour but, a-t-on expliqué, de « rendre plus visibles certains événements marquants qui jalonnent notre histoire (la Conquête, la rébellion des Patriotes, le rapatriement de la Constitution canadienne, etc.) et qui étaient implicites dans la première version du programme », selon ce qu'on peut lire dans le communiqué. On est aussi revenu en partie sur l'objectif de faire une histoire « moins conflictuelle ». Le document s'attarde davantage aux tensions et aux conflits qui ont parsemé l'histoire. On note l'ajout de phrases telles: « L'intégration de l'ex-colonie française à l'empire britannique d'Amérique ne se fait pas sans conflit. » L'ambition de faire une histoire plus « rassembleuse » demeure prégnante.

Conquête retrouvée

Aussi, pour les élèves du premier cycle (III^e secondaire), on a cherché à mettre davantage en évidence la période de la « Conquête » et ses conséquences sur la société de 1760 à 1791.

Dans le document précédent, la conquête était évoquée dans un chapitre sur « l'accession à la démocratie ». Les noms de certaines périodes étudiées ont aussi été corrigés pour répondre aux critiques qui avaient vu dans les intitulés initiaux une tentative d'édulcoration d'épisodes douloureux. Ainsi, la tête de chapitre « L'émergence d'une société canadienne », se présente maintenant comme « L'émergence d'une société en Nouvelle-France »; « L'accession à la démocratie dans la colonie britannique » devient « L'expérience du parlementarisme dans la colonie britannique ». Les textes de présentation des périodes historiques ont aussi été étoffés pour mieux situer les événements, les dates et les personnages clés. Pour chacune des périodes, une ligne du temps a été ajoutée.

VOIR PAGE A 10: HISTOIRE



Jean-Marc Fournier

Une fresque magistrale!



608 pages — 54,95 \$

La naissance du monde moderne dans les différentes régions de la planète.

INDEX

Annonces	A 4	Monde	B 9
Avis publics	B 6	Mots croisés	A 4
Cinéma	B 3	Nature	B 8
Décès	A 4	Resto	B 7
Éditorial	A 8	Sudoku	B 7
Idées	A 9	Télévision	B 4
Météo	B 7	Week-end	B 1

7 8313 00066 9

• LES ACTUALITÉS •

AFGHANISTAN

Harper prend les grands moyens pour annoncer une aide modeste

Quinze millions de dollars pour irriguer des terres

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Le premier ministre, Stephen Harper, a tenté de donner un ton humanitaire à la question de l'Afghanistan, hier, mais sa tentative a rapidement été éclipsée par l'aspect militaire de la question.

Utilisant une procédure habituellement réservée aux annonces majeures, M. Harper s'est levé à l'ouverture des travaux aux Communes, hier matin, pour faire part de l'octroi par son gouvernement d'une aide somme toute modeste de 15 millions de dollars à l'Afghanistan pour un projet d'irrigation.

Pour expliquer ce nouvel élan de générosité, le premier ministre a déclaré qu'il importe, « parce que notre sécurité nationale est en jeu », de se préoccuper du sort des Afghans.

Le geste est aussi nécessaire afin de renforcer le rôle du Canada sur la scène internationale, a fait valoir M. Harper, citant enfin comme troisième raison les demandes du « gouvernement et du peuple afghans » pour recevoir de l'aide.

Ce projet d'irrigation soutiendra la production agricole, qui forme la base de l'économie afghane. L'appui à la « production alimentaire permettra aux agriculteurs locaux de cultiver autre chose que le pavot, qui, une fois transformé, aboutit dans nos rues sous la forme de drogue illégale », a noté M. Harper.

Parallèlement à la mission militaire à laquelle le Canada participe, Ottawa s'est engagé à verser un milliard en aide humanitaire à l'Afghanistan en 10 ans.

L'annonce du gouvernement survient au moment même où les 11 000 soldats des forces de la coalition viennent de lancer une grande offensive militaire contre les talibans, dans quatre provinces du sud du pays.

Il ne faut pas y voir, a argué le ministre des Affaires internationales, Peter MacKay, une tentati-



Des soldats canadiens arrivent sur les lieux d'un attentat à Kandahar. L'explosion d'une bombe a fait dix morts hier.

ISMAIL SAMEEM REUTERS

ve du gouvernement d'occulter les opérations militaires canadiennes en cours.

« Ça ne vise aucunement à diminuer le rôle que les Forces canadiennes jouent, avec 37 autres pays, pour stabiliser et sécuriser le pays », a souligné le ministre MacKay, lors d'une conférence de presse tenue à la suite d'une rencontre avec le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer.

Le rôle du Canada au sein de la coalition a d'ailleurs été l'un des sujets abordés lors des discussions,

auxquelles le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, a pris part.

En fait, le contingent militaire canadien pourrait même augmenter si le Canada finit par assumer, comme il l'espère, la direction de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, dès 2008.

Selon le ministre O'Connor, une centaine de soldats devraient s'ajouter aux 2300 actuellement en poste, si cette demande se concrétisait.

Le secrétaire général de l'OTAN a accueilli l'offre avec en-

thousiasme.

Il a aussi tenu à souligner à quel point l'OTAN apprécie la contribution du Canada, sur le terrain, en Afghanistan.

Cette présence aide des enfants à retourner sur les bancs d'école, a insisté M. de Hoop Scheffer, mais elle prévient aussi « d'une manière robuste [...] que les talibans reprennent le dessus et qu'ils fassent de nouveau de l'Afghanistan un pays qui exporte le terrorisme ».

Presse canadienne

Le cadeau d'Ottawa pour le 400^e de Québec

Un lieu de spectacles sur les plaines...

... qui remplacera l'Agora qui sera détruite dans le port

ISABELLE PORTER

Québec — Pour résoudre le conflit créé par le projet de destruction de l'Agora — un amphithéâtre de spectacles rock situé dans le port de Québec — un rapport recommande de construire un équipement similaire sur les plaines d'Abraham. Nouveau chapitre dans la saga d'une Agora qui fait décidément beaucoup de bruit...

« Il y a une polarisation entre deux visions », constatait Jean Baillargeon, le président de la consultation publique sur le cadeau que compte faire le gouvernement fédéral à la ville de Québec pour son 400^e anniversaire. Quarante-cinq millions de dollars doivent être investis pour améliorer l'accès de la population à l'eau dans la zone portuaire (aires gazonnées, promenades, corridors pour les cyclistes, bassins d'eau, etc.).

Or le projet prévoit notamment la destruction de l'Agora, un lieu de spectacles, situé en plein cœur du port (Pointe à Carcy), particulièrement prisé par les jeunes et les amateurs de rock. Il n'a presque été question que de cela durant la consultation publique mandatée pour évaluer l'ensemble du projet, qui couvre 22 % de la zone portuaire.

C'est que l'Agora fait figure de symbole. Le propriétaire de la station de radio CHOI-FM, Genex Communications, y produisait des spectacles, et c'est là qu'avaient convergé les marcheurs lors de la grande manifestation de l'été 2004 en faveur de la station.

Or le directeur général du port de Québec, Ross Gaudreault, souhaitait depuis longtemps se débarrasser de cet équipement situé à proximité du terminal de croisières. Des résidents du coin se plaignaient régulièrement du bruit.

« Il semble bien que les voisins du vieux port se soient plaints du bruit », a déclaré, il y a quelques semaines, Julie Graffe, de la coalition Sauvons l'Agora de la noyade, devant les commissaires. « Pourtant, l'Agora existait depuis belle lurette lorsqu'ils ont déboursé les millions qui leur ont permis de devenir pro-

priétaires de leurs beaux condos. »

L'amphithéâtre avait été construit à l'occasion de l'événement Québec 84, qui soulignait le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier. Le gouvernement fédéral a suggéré de le remplacer par un bassin d'eau « pour faire revivre le rythme des marées ».

On a même proposé d'établir un mécanisme permettant de vider le bassin, à l'occasion. Les commissaires estiment que, en abandonnant le projet du bassin d'eau, le fédéral économiserait de huit à dix millions, somme qui suffirait à financer la construction d'un nouvel agora sur les plaines ou à la baie de Beauport, site qu'on juge moins intéressant.

Un compromis « Les plaines accueillent déjà de très grands spectacles. Nous avons contacté la Commission des champs de bataille (ndlr: l'organisme fédéral qui gère le lieu). Ils n'ont pas fermé la porte. C'est à eux maintenant de faire le suivi », a indiqué hier le commissaire, Jean Baillargeon.

La décision finale dans ce dossier incombe maintenant au gouvernement fédéral, auquel il appartient de modifier ou non le présent qui offrira à la ville pour son 400^e anniversaire, et ce, sans susciter de nouvelles oppositions.

Mais, jusqu'à présent, la proposition des commissaires a été plutôt bien accueillie. « À l'exception de quelques petits détails. On trouve que c'est une bonne proposition », a déclaré la mairesse, Andrée P. Boucher. « Ça ne m'étonnerait pas qu'on fasse finalement consensus. »

Le propriétaire de Genex Communications, Patrice Demers, a reconnu que les commissaires avaient été « à l'écoute des demandes de la population », mais il a reproché au site des plaines de manquer de places de stationnement. Il espère que les propriétaires d'une Agora relocalisée — vraisemblablement la Commission des champs de bataille nationaux — laisseront une place au secteur privé dans l'exploitation de l'équipement.

Le Devoir

Ottawa veut criminaliser les courses d'autos sur la voie publique

Ottawa — Le gouvernement Harper a déposé, hier, un projet de loi qui vise à faire des courses clandestines de véhicules sur la voie publique une infraction criminelle.

Si le projet présenté par le ministre de la Justice, Vic Toews, est adopté, les automobilistes organisant ce genre d'événement ou y participant s'exposeront à des peines plus sévères, en plus de perdre leur permis de conduire.

« Les courses de rue n'ont rien d'une activité amusante », a déclaré le ministre en déposant son projet de loi. « C'est une activité téméraire et dangereuse, et parfois même mortelle. »

L'opposition aux Communes n'a pas été particulièrement impressionnée par le nouveau projet de loi.

Joe Comartin, porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de justice, a déclaré que les courses de rue étaient déjà interdites par le Code criminel, en vertu des articles portant sur la conduite dangereuse et la négligence criminelle. Selon lui, si M. Toews avait vraiment voulu modifier les peines pour cette offense, il n'aurait eu qu'à demander des amendements au Code criminel.

« En cherchant à créer une législation spécifique en la matière, le ministre nous fait perdre notre temps. Il ne cherche qu'à se faire du capital politique », a déclaré M. Comartin.

Le ministre a répliqué qu'en s'occupant du problème de façon

spécifique, le gouvernement veut envoyer un message clair à la population. « Les courses de rue sur les voies publiques et autoroutes canadiennes ne seront plus tolérées, et ceux qui y participent seront poursuivis », a-t-il assuré.

Quoi qu'il en soit, l'initiative du ministre a été accueillie avec satisfaction par les forces policières de la Colombie-Britannique, où le problème des courses de rue existe depuis des années. « On peut toujours trouver des articles dans le Code criminel pour s'attaquer à ce genre de problème », explique le chef constable Jamie Graham, de la police de Vancouver. « Mais lorsque le Parlement émet une loi spécifique, les tribunaux sont obligés d'en tenir compte. »

Pour sa part, la commissaire adjointe de la GRC en Colombie-Britannique, Bev Busson, soutient qu'il y a une différence notable entre les articles du Code criminel et une loi spécifique en la matière. « Les courses de rue relèvent bien davantage de la préméditation, alors que souvent la conduite téméraire n'est qu'une absence temporaire de jugement », a-t-elle estimé.

Si la course ne cause ni blessure ni décès à autrui, le conducteur verra son permis suspendu de un à trois ans pour la première infraction, puis de deux à cinq ans pour une récidive. Dans les cas les plus graves, les coupables s'exposeront à des peines allant jusqu'à 14 ans d'emprisonnement, pour conduite dangereuse causant des lésions corporelles, et à l'emprisonnement à perpétuité pour conduite dangereuse causant la mort.

Les courses sur la voie publique ont fait plusieurs morts au Canada ces dernières années. Depuis janvier, des incidents survenus à Vancouver et à Toronto ont causé six décès, mais il n'existe aucune statistique officielle au Canada sur ce phénomène.

Les courses clandestines ont souvent lieu au milieu de la nuit, lorsqu'il y a moins d'achalandage sur les routes ou dans les parcs industriels.

Presse canadienne

1^{ers} Outgames Montréal 2006

présentent

CONFÉRENCE INTERNATIONALE sur les droits humains des LGBT

26 au 29 juillet 2006

Palais des congrès • Montréal

Inscrivez-vous!

Passes journalières aussi disponibles.

Joignez-vous à 2 000 participants de plus de 100 pays, réunis pour faire avancer les droits humains des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT) à travers le monde.

Près de 40 orateurs de prestige, incluant :

- Mme Louise ARBOUR, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève;
- Mme Claire L'HEUREUX-DUBÉ, juge à la Cour suprême du Canada (1987-2002);
- Mme Martina NAVRATILOVA, gagnante de 18 championnats du Grand Chelem de tennis en simple, en double et en mixte;
- Mme Irshad MANJI, auteure du livre *Musulmane mais libre*;
- M. Mark TEWKSBURY, médaillé d'or, d'argent et de bronze en natation aux Jeux olympiques de Séoul (1988) et de Barcelone (1992);
- M. Martin CAUCHON, ministre de la Justice et Procureur général du Canada (2002-2003).

200 ateliers, dont 2 séances plénières par jour et 40 ateliers simultanément.

Workers Out! : séances en compagnie de 500 représentants de centrales syndicales à travers le monde.

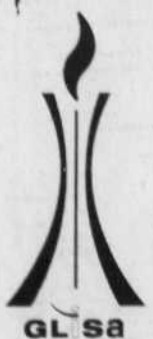
Out for Business : séances avec plus de 300 professionnels et gens d'affaires discutant d'enjeux importants pour la communauté LGBT internationale.

Un héritage pour les droits humains : la Déclaration de Montréal sera présentée lors de la Conférence et portée aux autorités des Nations Unies et des gouvernements nationaux.

Inscrivez-vous!

www.montreal2006.org

Cliquez sur l'onglet « Conférence »



1^{ers} Outgames mondiaux
Montréal 2006

Canada

Québec

Montréal

Radio-Canada

Montréal

Bell

CGI

STM

SOLOTECH

VIA

AIR CANADA

VIA

Montreal

Figues

gaywire

OUIE

NUNU

L'ÉCLAIR

CKOI

DND

FM

Hivos

Canada

Canada

gsk

Cherche

ITU

CSQ

CSN

Droits

SCFP

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal

Montreal



Association québécoise des troubles d'apprentissage

« J'apprends différemment parce que j'ai de la difficulté... »

www.aqeta.qc.ca

ACTUALITÉS

Déficit prévu dans toutes les universités québécoises

L'École polytechnique accuse un manque à gagner pour la première fois en 133 ans



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Charles Guité saura lundi combien de temps il devra passer derrière les barreaux.

La défense et la Couronne ouvrent la porte du pénitencier à Charles Guité

Pour deux, trois ou quatre ans?
Le juge décidera lundi.

ROLLANDE PARENT

L'avocate de Charles Guité et la Couronne s'entendent sur un point: l'ex-fonctionnaire fédéral mérite une peine de pénitencier.

M^{me} Lucie Joncas plaide que son client ne devrait pas y être envoyé plus de deux ans. La Couronne suggère trois ans, voire quatre.

La preuve n'a pas établi que Charles Guité a bénéficié financièrement des fraudes qu'il a commises, et son co-accusé Jean Brault a été condamné à deux ans et demi, sans avoir remboursé un seul sou, a fait valoir M^{me} Joncas au juge Fraser Martin, qui prendra position lundi en mi-journée.

M^{me} Joncas a aussi avancé que, si Charles Guité était en position d'autorité quant à la gestion des contrats fédéraux, Jean Brault, de Groupaction, l'était également par rapport à ses employés qui ont accepté de fournir de fausses informations lui permettant de rédiger de fausses factures. Charles Guité ne devrait donc pas être jugé plus sévèrement que l'a été Jean Brault, a-t-elle soumis.

«Où sont les autres? Pourquoi mon client se retrouve-t-il seul assis ici? Des millions de dollars se sont envolés et seuls ont été accusés Jean Brault, Paul Coffin et Charles Guité. L'alphabet ne s'arrête pourtant pas là», a fait valoir M^{me} Joncas, empruntant la même avenue de défense que celle utilisée par son client tout au long de son procès où il se défendait lui-même.

«Il ne s'est pas levé un bon matin et n'a pas rêvé d'un stratagème pour sauver le Canada et remplir ses poches», a fait valoir M^{me} Joncas, qui a rappelé que son client avait servi pendant six ans dans l'aviation canadienne, avait jusqu'ici un dossier criminel vierge et a fait carrière dans la fonction publique fédérale pendant 30 ans.

L'avocate a tenu à rappeler que deux subalternes de Charles Guité avaient indiqué dans leur témoignage que leur patron devait obtenir «l'approbation du bureau du premier ministre et de ministres» quand venait le temps d'attribuer les contrats de commandites.

Le procureur de la Couronne voit les choses bien différemment.

M^{me} Jacques Dagenais réclame une peine plus sévère que celle imposée à Jean Brault pour les fraudes de 1,2 million de dollars que les deux hommes ont commises de pair, principalement parce que l'ex-haut fonctionnaire occupait un poste important, de confiance. Aussi parce qu'il était le seul maître à bord dans la gestion des contrats en cause et que, contrairement à Jean Brault, il n'a exprimé aucuns remords et n'a pas reconnu sa faute.

Pire encore, d'ajouter M^{me} Dagenais, au cours de son procès, M. Guité a profité du passage de certains témoins pour insinuer qu'il avait agi comme il l'a fait en raison «d'interférences politiques».

Ce faisant, M^{me} Dagenais considère que l'accusé s'est adonné à de la «manipulation», qu'il a «mis de l'huile sur le feu» et qu'il a ainsi laissé croire aux citoyens qu'il n'était qu'un maillon d'un système de corruption. Une attitude jugée «dommageable au plan sociologique» par le procureur.

M^{me} Dagenais a finalement soutenu que les cinq contrats frauduleux se situent «en périphérie du programme des commandites» et portent sur des recherches sur les armes à feu et sur des façons de donner de la visibilité au gouvernement fédéral au Québec.

«Il ne faut donc pas voir M. Guité comme un bon émissaire du programme des commandites ou d'un système politique permettant de fournir des fonds au Parti libéral du Canada», a précisé le procureur de la Couronne.

Le jugement de référence, a avancé M^{me} Dagenais, est la décision de la Cour d'appel dans le dossier de Paul Coffin, qui a plaidé coupable à des accusations de fraudes d'un montant de 1,5 million commises sur une période de cinq ans et qui a remboursé l'essentiel de ce montant.

La Cour supérieure l'avait condamné à deux ans, à purger dans la collectivité. La Cour d'appel a jugé que l'emprisonnement s'imposait, pour 18 mois.

«De telles fraudes risquent d'entraîner chez les citoyens, particulièrement chez les contribuables, un désabusement à l'égard des institutions publiques qui sont à la base de la vie démocratique», écrivaient les trois juges de la Cour d'appel.

M^{me} Dagenais a rappelé l'importance du fait que la sentence à imposer à M. Guité revête un caractère de «démonstration et de dissuasion», des principes dont l'importance a été soulignée par cette même Cour d'appel.

Presse canadienne

C'est du jamais vu: l'ensemble des universités du Québec affichera un déficit l'an prochain si rien ne tombe du ciel, une situation que plusieurs qualifient d'intenable. L'absence de réinvestissement, tant d'un gouvernement que de l'autre, est identifiée comme source première du problème.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

La totalité des universités du Québec se précipitent pour 2006-2007 dans le gouffre financier. Selon le tour d'horizon effectué par *Le Devoir*, l'ensemble des établissements prévoit un déficit pour la prochaine année, ce qui constitue une première dans l'histoire du Québec.

Signe des temps, l'École polytechnique vient de clore son exercice financier avec un déficit de 4,1 millions, une première en 133 ans d'histoire. «Ça n'est jamais arrivé, mais on ne pouvait pas l'éviter cette année», confie Robert L. Papineau, directeur général de l'école. L'an prochain, sans les compressions de deux millions de dollars exigées du conseil d'administration, ce sont six millions qui manqueraient à l'appel, une situation que les argentiers de Poly ont jugé «inacceptable».

HEC Montréal, un autre habitué de l'équilibre budgétaire, estime que 2,75 millions manqueront au budget prochain, sur une cagnotte totale de 100 millions. «Nous n'avons pas le choix», explique Moréno Dumont, directeur de la gestion financière pour HEC. «Et j'ai fait des projections pour l'année d'après: on ne parlera plus de deux millions, mais de près de huit.»

L'absence de réinvestissement, qui constitue la principale rengaine des recteurs d'université, a réussi à creuser le déficit structurel de l'ensemble des établissements. Une conclusion que le conseil d'administration de l'École de technologie supérieure (ETS) a refusé toutefois d'avaliser, repoussant des prévisions déficitaires et acceptant uniquement un budget de dépenses mois par mois. «Le signal que le conseil d'administration a voulu envoyer est qu'il est impossible de fonctionner, comme une entreprise refuserait d'ailleurs de le faire, sans avoir de garantie sur les revenus», a expliqué hier Jean Morin, directeur des communications et des relations avec le gouvernement pour l'ETS.

«C'est du sans précédent au Québec et une situation grave», a indiqué hier le président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), Roch Denis. «Il fut une époque où certains pouvaient laisser entendre que c'était une question de gouvernance. Mais quand la totalité des universités du Québec sont en déficit, ça fait beaucoup de malgouvernance et d'incompétence pour que cette théorie tienne la route, ce qu'elle n'a jamais fait d'ailleurs», a ajouté M. Denis, à qui le conseil des ministres a donné le feu vert mercredi pour un second mandat à la tête de l'Université du Québec à Montréal.

Pour les trois-quarts des universités au moins, l'année 2005-2006 s'est terminée sous la barre de l'équilibre. Cette année, tous les conseils d'administration ont dû faire contre mauvaise fortune bon cœur et accepter «l'inacceptable», explique Robert Poupart, principal de l'Université Bishop's, qui prévoit pour 2006-2007 un déficit de près d'un million de dollars. «C'est notre modèle d'affaires qui est carrément rompu», explique le recteur de l'établissement situé à Lennoxville. «Nous présentons tous des déficits budgétaires pour la simple et bonne raison que c'est un déficit de structure qui se camoufle derrière.»

Ces dernières semaines, les universités ont affiché à tour de rôle leur piètre bilan: incapable de prévoir des rentrées d'argent suffisantes, l'Université



SOURCE: PRODUCTIONS PUNCH
L'absence de réinvestissement, qui constitue la principale rengaine des recteurs d'université, a creusé le déficit structurel de l'ensemble des établissements.

de Montréal vient d'annoncer un déficit de 20 millions pour l'an prochain, déficit qui aurait dû être de 41 millions sans l'imposition de compressions extraordinaires. Du coup, la dette cumulée de l'établissement montréalais — qui souffrait déjà d'un manque de 30 millions en 2005-2006 — passera à 96 millions.

De la même manière, l'Université de Sherbrooke a imposé un rude exercice de rationalisation à l'ensemble de ses facultés (11 millions de compressions), évitant le déficit de 18 millions pour la prochaine année, se «contentant» d'en afficher sept. Laval, qui traîne un déficit de plus de 100 millions de dollars, a prévu l'an prochain une dette supplémentaire de 8,8 millions. McGill n'est pas en reste, et prévoit 17 millions de déficit pour l'année à venir, ce qui n'aidera pas à résorber un déficit cumulé de plus de 38 millions, déjà gonflé par les résultats négatifs de 2005-2006 (14,2 millions en moins). Concordia affichait un déficit cette année et son conseil d'administration doit approuver un budget d'austérité le 22 juin prochain.

«On n'a pas souhaité cette situation-là, mais nous la craignons depuis un moment», a indiqué hier Roch Denis. L'UQAM prévoit aussi 22 millions de déficit l'an prochain, alors que la dernière année l'a handicapée de 14 millions au moins. Le réseau de l'Université du Québec (UQ) en entier plonge de même dans une situation difficile, et si une récente rencontre de l'Assemblée des gouverneurs (l'ensemble des recteurs des constituantes du réseau UQ) n'a pas donné le feu vert aux compressions, les dirigeants ont

conclu que c'était «la dernière année que l'on permettrait ce genre de choses», a expliqué hier Louis Gendreau, vice-président à l'administration de l'Université du Québec, mais aussi ancien sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation.

Pour des universités telles l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le déficit cumulé de 8,6 millions prévu en 2006-2007 représente 32 % des produits totaux, une situation intolérable. «Il y a eu d'intenses discussions à l'Assemblée des gouverneurs, et ce qui a finalement remporté, c'est la promesse des gouvernements de réinvestir dans les universités», explique M. Gendreau. «Nous acceptons d'y croire pour une année encore.»

Cette dernière année a été colorée par une bataille rangée des provinces — le Québec et l'Ontario en tête — pour récupérer à travers un règlement sur le déséquilibre fiscal des transferts fédéraux en éducation post-secondaire. En vain! Ni l'un ni l'autre des derniers budgets provinciaux et fédéraux ne s'est traduit en argent sonnante, laissant les universités sur le carreau. «Nous ne pourrions plus tenir très longtemps», explique Louis Gendreau. «Les importantes compressions de 1993, où l'on a coupé 10 % des postes de professeurs, ne sont toujours pas derrière. Nous n'avons jamais retrouvé le niveau de profs que nous avions alors. La situation est grave et comprimer encore pourrait causer des torts irréparables.»

Le Devoir

Équité salariale

Québec conclut une entente avec ses fonctionnaires

MARTIN OUELLET

Québec — Près de 30 000 employés de la fonction publique, en grande majorité des femmes, recevront bientôt le premier d'une série de versements pour l'atteinte de l'équité salariale, a annoncé jeudi la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget.

L'entente conclue mercredi soir entre le gouvernement Charest et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) accorde en effet à 28 560 salariées une bonification de leur rémunération oscillant entre 4,9 % et 7,4 %.

Les correctifs salariaux seront apportés à compter de l'automne et s'étaleront jusqu'en 2008.

En conférence de presse à Québec, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget a pris soin de préciser qu'il ne s'agissait pas d'un «cadeau» remis à l'approche des élections.

«Je crois fermement et sincèrement que ces ajustements

sont dus aux femmes, ce n'est pas un cadeau. Par conséquent, je pense qu'elles ont droit de recevoir ces sommes d'argent le plus tôt possible», a-t-elle souligné.

Cette entente avec le SFPQ est le deuxième règlement sur l'équité salariale conclu cette année entre le gouvernement et des employés du secteur public, le premier ayant été signé à la mi-janvier avec le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Rétroactives au 21 novembre 2001, les sommes récurrentes dues s'élèvent à 52,6 millions de dollars. Le montant sera puisé à même l'enveloppe salariale de 3,2 milliards consentie à l'ensemble des employés de l'État, a mentionné la ministre.

Après des années de pourparlers et de tiraillements, les parties sont parvenues à un «dénouement équitable», conforme à «la capacité de payer des Québécois», a-t-elle dit.

Au terme du processus, en incluant la rétroactivité et les intérêts, le coût total du règlement atteindra 249

millions de dollars, a indiqué Mme Jérôme-Forget.

L'entente avec le SFPQ est cependant loin de clore le dossier épineux et sinueux de l'équité salariale. En outre, près de 300 000 enseignantes, infirmières et techniciennes attendent toujours de passer à la caisse.

«J'ai rencontré les leaders syndicaux et j'espère avoir un dénouement prochainement à cet égard», a dit la présidente du Conseil du trésor.

Le gouvernement veut parvenir à s'entendre avec tous les employés de l'État «avant les vacances d'été», a-t-elle continué.

«C'est une victoire historique, a pour sa part commenté le président par intérim du SFPQ Gaétan Girard. Ce n'est pas une entente à rabais. C'est très satisfaisant.»

Selon M. Girard, le personnel de secrétariat et les agentes de bureau verront dans certains cas leur salaire bondir de près de huit pour cent, ce qui les place parmi les principaux bénéficiaires de l'entente.

Presse canadienne

EN BREF

Un flirt étonnant

Ottawa — Le gouvernement conservateur était visiblement embarrassé, hier, que les libéraux fassent leurs choux gras d'une campagne de publicité de la Commission canadienne du tourisme (CCT) visant à attirer des gays et lesbiennes au pays. Les messages publicitaires, qui paraissent dans des magazines homosexuels américains, attirent l'attention sur le fait que le Canada est l'un des rares pays du monde à permettre le mariage des conjoints de même sexe. La CCT est une société d'État fédérale. Or, le gouvernement de Stephen Harper a promis de demander aux députés, cet automne, s'ils veulent rouvrir le

débat sur le mariage. Aux Communes, la députée montréalaise Marlene Jennings s'est emparée de cette apparente contradiction. «Nous avons aujourd'hui une très rare occasion de féliciter le gouvernement conservateur, a-t-elle raillé. Savourons-la. Le gouvernement a fini avec sa rhétorique et admet maintenant le statu quo à l'égard du mariage gai.» Colin Carrie, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, a machinalement répondu que la CCT est une société d'État qui jouit d'une certaine indépendance par rapport au gouvernement. Alors qu'il était député dans l'opposition, le ministre de la Justice, Vic Toews, s'était inquiété que le Canada ne devienne le «Las Vegas du Nord» pour les gays et lesbiennes. — PC

Michel DAVID
PASSEPORT POUR
LA GRAMMAIRE
FRANÇAISE

Collection traitant des
connaissances grammaticales
et orthographiques.

Cahiers 1^{er} et 2^e secondaire — 16,90 \$ chacun
Cahiers 3^e à 5^e secondaire — 18,45 \$ chacun

GUÉRIN, éditeur Héc
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau

Une gare sera construite... en attendant le train

FÉLIX-ANTOINE LORRAIN

L'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau pourrait être relié d'ici 2012 au centre-ville de Montréal par une navette ferroviaire.

Aéroports de Montréal (ADM) a annoncé hier qu'une gare ferroviaire Montréal-Trudeau sera intégrée au nouveau hall des départs transfrontaliers de l'aéroport.

En prévoyant ainsi la construction d'une gare, «notre objet est clairement [d'instaurer] une navette ferroviaire qui va établir une liaison directe entre la gare centrale et l'aérogare», a expliqué hier le président d'ADM, Jim Cherry.

Ce projet de navette ferroviaire, auxquels sont associés l'Agence métropolitaine de Transport et Via Rail, a été présenté tant à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'aux ministères des Transports québécois et canadiens.

D'ailleurs, au même moment qu'ADM faisait l'annonce de son projet de gare, le responsable du transport collectif et de l'aménagement urbain au comité exécutif de la Ville de Montréal, André Lavallée, affirmait que la construction d'un axe ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport Trudeau était une «priorité majeure» dans le plan de transport que la Ville prévoit dévoiler dans les mois qui viennent.

Lors de l'allocution qu'il a donnée hier à l'occasion d'un déjeuner-causerie organisé par l'Association québécoise des transports et des routes, M. Lavallée a plus d'une fois fait référence à l'importance d'éta-

blir «une liaison de transport collectif entre le centre [de Montréal] et l'aéroport».

Selon M. Lavallée, il convient maintenant d'établir un consensus régional sur le projet, comme ceux qui ont été trouvés sur la mise en place du train de banlieue vers Repentigny et le rallongement du métro vers Laval.

Par ailleurs, M. Lavallée a fait part des grandes lignes ou «chapitres» du plan de transport de la Ville de Montréal. En plus de la modernisation du métro et de la charte du piéton, déjà dévoilée la semaine dernière, le plan proposera un «chantier cycliste» visant à accélérer la réalisation et le développement du réseau de pistes cyclables ainsi que la promotion du covoiturage par l'établissement de voies réservées sur les principaux axes routiers.

Comme autre chapitre du plan de transport, M. Lavallée a fait état du développement éventuel d'un «réseau intermédiaire», complémentaire aux lignes de métro et d'autobus, qui relierait le centre-ville aux futurs sites du CHUM et du technopôle scientifique de l'Université de Montréal à l'ancienne gare d'Outremont.

Le responsable du transport collectif à la Ville de Montréal a en outre promis que le plan «bonsulcra un peu nos habitudes». Il espère que par ce plan, Montréal se démarquera des autres villes d'Amérique du Nord. Il a admis être conscient que la réalisation totale du plan ne sera pas possible sans l'aide du gouvernement du Québec.

Le Devoir

SOS Parc Orford étudiera cet été les recours possibles

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La coalition SOS Parc Orford attendra finalement l'automne avant de décider si elle tentera ou non de contester devant les tribunaux la loi sur la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford.

Pas d'activité publique ou de grande manifestation: l'été des opposants au projet du gouvernement Charest sera consacré à l'établissement d'une stratégie pour

l'automne, explique l'avocate Suzanne Comtois, porte-parole de la coalition. «On veut voir quelles avenues juridiques sont possibles pour faire échec au projet, dissuader les promoteurs d'aller de l'avant et décourager les acheteurs potentiels. En procédant par loi spéciale, le gouvernement a limité les entrées juridiques, mais il en reste. [...] Il y a des doctrines qui existent et qui permettent une intervention judiciaire dans des cas comme ça.»

tants veulent «assurer d'avoir assez d'appuis pour convaincre un juge». Par ailleurs, la coalition n'entend pas participer à la consultation qui se tiendra cet été en vue du choix d'un projet récréotouristique que devra réaliser le promoteur des condos au parc. Selon Gisèle Lacasse, autre porte-parole de la coalition, la coalition se serait mise dans une situation impossible en acceptant de siéger au comité, comme la MRC de Memphrémagog l'a fait.

Le Devoir

Aide sociale: 140 millions récupérés

Québec — Le gouvernement Charest récupérera cette année quelque 140 millions de dollars de versements excédentaires en aide sociale, indique le plan d'action du Centre de recouvrement du ministère de la Solidarité sociale.

Le document, déposé à l'Assemblée nationale, indique que les agents de recouvrement du ministère, qui téléphonent aux assistés sociaux ayant reçu des sommes supérieures à ce qu'ils avaient droit pour chercher à en venir à une entente avec eux, devraient cette année recouvrer 52 millions.

Le reste est récupéré à partir de retenues prélevées à même les prestations versées (41 millions), de retenues sur les remboursements d'impôt (22,5 millions) ou de retenues sur des prestations versées par la Société de l'assurance automobile ou la Commission de la santé et de la sécurité du travail (20 mil-

lions). Les sommes totales dues par la clientèle de l'aide sociale atteignent cette année 552 millions.

Le Centre de recouvrement cherche aussi à récupérer les sommes versées en trop par Emploi-Québec dans le cadre des programmes d'aide aux travailleurs ou aux entreprises. Dans ce dossier, les sommes dues s'élèvent cette année à cinq millions et on compte en récupérer 1,8 million.

Le troisième volet est celui des «garants défaillants». Lorsqu'un immigrant ou sa famille arrivent au Québec, un Québécois s'engage souvent par contrat à subvenir aux besoins des personnes qu'il parraine. Par ces contrats, les garants doivent rembourser toutes les prestations d'aide sociale versées par l'État aux personnes parrainées.

Presse canadienne

Téléphone: 514 985-3322
Télécopieur: 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

INDEX REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES
100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

100 VISITES LIBRES
6327, rue Louis-Hébert (ex. cinéma Beaubien/parc Molson) En coprop. indivise. Grand 8 1/2 sur Rdc et sous-sol. Disp. imm. Visite sur R.V. (514) 722-5909

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
OUTREMONT SUPERBE 6 1/2
R. de c. + sous-sol, 2 800 p.c. habitable Terrasse, fontaine, aquarium, mur d'ami dans salon. Boisées. Parking privé. Peinture récente. Cachet. Juillet. 2000 \$.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU - LES DAUPHINS
5 1/2, 2 c.c., 2 s. de b., 27e. Luxueux condo, 1 500 p.c. dont 300 p.c. de terrasse. Vue magnifique. Stat. Int. Piscine et gym à l'étage. Chauffage, électros, eau ch. 1990\$. 514-270-0796

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
À PARIS - Bastille, Marais. 380 à 550 euros/sem. Provenance - Toulon 400 euros + xyzapi@yahoo.fr

251 BUREAUX À LOUER
À 2 PAS MÉTRO LAURIER
1 200 p.c., sous-sol. 7 bureaux fermés. Prix à discuter. Meubles et filières disponibles 514-523-1455, poste 0

Latulippe, Renée 1935-2006
À Montréal, le 14 juin 2006, est décédée Mme Renée Latulippe. Elle laisse dans le deuil son conjoint M. André Seguin, les filles de ce dernier: Patricia et Danièle (Pierre), ses petits-enfants: Francis, Marie et Thomas, ses frères et sœurs: Robert (Elke), feu Hélène (Antoine), Monique (feu Ron), Micheline (feu Giovanni), Jean (Céline), Madeleine, Francine et Louise (Raymond), et de nombreux neveux, nièces et amis.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, bord de l'eau, maison meublée, 194 000 \$ 418-887-5437

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU ADJ.
Gr. 5 1/2, 3 c.c., fermées, gr. salon, a/c, puits lum., bois franc, ht duplex isolé, ensolleil, gr. balcon. Rue tranquille Bercy/Sherbrooke, métro Frontenas, bus 24-97-29. Près parcs, magasins. Idéal couple. 900\$. À voir! Libre ou 1er juillet. 514-524-6623

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU 8 1/2, 3 c.c. fermées
2e, pl. bois franc, 4 électros. Juillet. 1400\$. 514-521-8263

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
LAC CHAMPLAIN NY
Près Plattsburgh. Châlet tout confort. 1 à 4 personnes. 900\$/sem. 518-846-7366

301 CEUVRES D'ART
Achat Jackson Fortin, Lemieux, Suzor-Côté, Ripplé. 418-648-9292

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
FACE PARC LAFONTAINE
Condo 5 1/2, 3e, vue sur parc et stade 2 c.c., cuisine, salon, salle à manger, 2 s. de b., 2 balcons, a/c, piscine intérieure. 309 000\$. Libre. 514-591-7630

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU 6 1/2, 3e, paisible, 2 c.c. fermées, pl. bois franc. Juillet. Références. 450-679-4711

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
BAIE-ST-PAUL
Résidence de luxe avec a/c. Toute équipée. 2 c.c. (lits Queen). Vue sur les montagnes. Poss. 6 pers. 700\$/sem. 1 km du centre-ville, des restos, galeries d'art. 1-418-435-4153 www.charlevoix.qc.ca/louer

171 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
LAC CHAMPLAIN NY
Maison toute équipée, 3 c.c., 3 s. de toilette, vue feuve. Non-fum. Pas d'annuaire. 800\$/Sem. 418-434-1100

307 LIVRES ET DISQUES
Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 4487 de la Roche-Mt-Royal

120 LAURENTIDES
VAL DAVID - NOUVEAU
Maison de campagne, 10 pièces, 4 c.c., 3 s. de b., foyer, poutres. Très privé, site superbe. espacéature.ca 819-322-6419

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU 6 1/2, 3e, paisible, 2 c.c. fermées, pl. bois franc. Juillet. Références. 450-679-4711

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
BAIE-ST-PAUL
Résidence de luxe avec a/c. Toute équipée. 2 c.c. (lits Queen). Vue sur les montagnes. Poss. 6 pers. 700\$/sem. 1 km du centre-ville, des restos, galeries d'art. 1-418-435-4153 www.charlevoix.qc.ca/louer

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
MAISON DE CAMPAGNE À LOUER
CHARLEVOIX (La Malbeie)
Maison toute équipée, 3 c.c., 3 s. de toilette, vue feuve. Non-fum. Pas d'annuaire. 800\$/Sem. 418-434-1100

320 AMEUBLEMENT
DINETTE EN ROTIN-très bon état
4 chaises, Table Vitré 42" (6 mois) 1 095\$ Tv Sony Vega 20" (6 mois) 225\$ 514-806-6481

132 CHALET
CHALET NEUF À VENDRE
625 chemin du Hameau Grand Lac St-François. Domaine privé. accès à la piscine et terrain de tennis. 819-358-1166

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU - LES DAUPHINS
5 1/2, 2 c.c., 2 s. de b., 27e. Luxueux condo, 1 500 p.c. dont 300 p.c. de terrasse. Vue magnifique. Stat. Int. Piscine et gym à l'étage. Chauffage, électros, eau ch. 1990\$. 514-270-0796

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
BAIE-ST-PAUL
Résidence de luxe avec a/c. Toute équipée. 2 c.c. (lits Queen). Vue sur les montagnes. Poss. 6 pers. 700\$/sem. 1 km du centre-ville, des restos, galeries d'art. 1-418-435-4153 www.charlevoix.qc.ca/louer

330 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
CHARPENTE EN PIN ROUGE CENTENAIRE
Pièce sur pièce, queue d'aronde, 27" x 30", chasses, portes chevrons, escaliers, plancher, démontée, numérotée avec plan, pour auto-construction. 17 000 \$. Info: Donald 450-752-0909

333 PISCINE, ÉQUIPEMENT
SPA 2006 TOUT ÉQUIPÉ NEUF
Ozonateur, gar. complète, Livr. possible. Côté à 500 \$ Vend pour 5 500\$. 514-989-7488

140 PROPRIÉTÉS DEMANDÉES
RECHERCHÉE Église ou chapelle abandonnée
Pour rénovation. À la campagne. 1 heure de Montréal maximum. Particulier. Envoyez photos et description à: Le Devoir Dossier 547 2060, rue De Bleury, 3ème étage Montréal, Qc H5A 3M9

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
PLATEAU - Grand 6 1/2
Bois franc partout. Vitraux. Portes françaises. 2 c.c. fermées. Planchers hauts. Bain sur patios. Entièrement lavé. Stat. Juillet. 1090\$. 514-529-7308

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
BAIE-ST-PAUL
Résidence de luxe avec a/c. Toute équipée. 2 c.c. (lits Queen). Vue sur les montagnes. Poss. 6 pers. 700\$/sem. 1 km du centre-ville, des restos, galeries d'art. 1-418-435-4153 www.charlevoix.qc.ca/louer

333 PISCINE, ÉQUIPEMENT
SPA 2006 TOUT ÉQUIPÉ NEUF
Ozonateur, gar. complète, Livr. possible. Côté à 500 \$ Vend pour 5 500\$. 514-989-7488

333 PISCINE, ÉQUIPEMENT
SPA 2006 TOUT ÉQUIPÉ NEUF
Ozonateur, gar. complète, Livr. possible. Côté à 500 \$ Vend pour 5 500\$. 514-989-7488

Pour publication section décès
necrologie@lememorial.com
2190, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2H 1K3 (514) 525-1149
Télécopieur: (514) 525-7999 www.lememorial.com

Besoin d'information? Besoin de support? Allergique? Pas de panique!
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES
Tél./Télec.: (514) 990-2575 www.aqa.qc.ca

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1. Fête célébrée au États-Unis à la fin du mois de novembre.
2. Outil de jardinier - Ver soitaire.
3. Spécialité antillaise - Baie au pays des sushis - Souvent bouché l'hiver.
4. Montant qui soutient les décors d'un théâtre - Transporte.
5. Relative aux fonctions intellectuelles - Thallium.
6. Principe d'ordre et d'unité du cosmos - Administrateur.
7. Inflammation de l'oreille - Qui n'attend rien.
8. Se dit d'un col - Fait un classement.
9. Terminaison - Vénétiennne.
10. On y fait du fromage - Pronom relatif.
11. Revêtement de sol - Reprendre après destruction.
12. Estomaquer - Met sur une balance.
1. Remet à plus tard - Déesse grecque.
2. Propre et soignée - Homme à queue de poisson.
3. Religion vitale, dans la religion égyptienne - Inflammation des vaisseaux.
4. S'écoule - Exposé dans le détail.
5. Vedettes - Épaisir une sauce.
6. Petit mot latin - Langue du groupe thal.
7. Caille - Oiseau-lyre - Abréviation musicale.
8. Réfutant - Privés de.
9. Petite antiope - La livre irlandaise y circule.
1. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
2 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

POLITIQUE

Assurance privée
en santé

Couillard change d'idée

Le gouvernement
procédera par voie
réglementaire
s'il veut faire plus
de place au privé

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le gouvernement pourra procéder par règlement plutôt que par la voie législative pour étendre le champ de l'assurance privée à d'autres chirurgies que celles visant les cataractes et le remplacement de la hanche et du genou. Mais le projet de règlement devra être étudié par la Commission des affaires sociales.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, en déposant le projet de loi 33, la réponse gouvernementale à l'arrêt Chauouli de la Cour suprême. Lors de la consultation générale qui a précédé le dépôt du projet de loi, le ministre avait pourtant affirmé que «ça se ferait par voie législative et non par voie réglementaire».

Hier, M. Couillard a expliqué que le processus législatif, «c'est très lourd» et il peut s'étendre sur un an à un an et demi. «Si, dans cinq ans, on voulait annoncer ou permettre l'assurance privée, si on est en mesure de donner une garantie d'accès pour des chirurgies mineures, des chirurgies d'un jour, est-ce qu'il faut absolument embarquer dans un débat d'un an à l'Assemblée nationale avec plus de 100 groupes encore à l'Assemblée, pour redire les mêmes choses et les mêmes arguments qu'on a déjà entendus ou si un débat en commission parlementaire n'est pas suffisant entre membres de l'Assemblée nationale?» s'est demandé le ministre, qui a tout de même ouvert la porte à ce qu'il revienne sur sa position lors de l'étude du projet de loi à l'automne.

Le député de Borduas et porte-parole de l'opposition officielle, Jean-Pierre Charbonneau, s'est dit choqué que cette brèche que constitue l'assurance privée dans le principe de l'égalité de tous au sein du système de santé puisse être agrandie par voie de règlement.

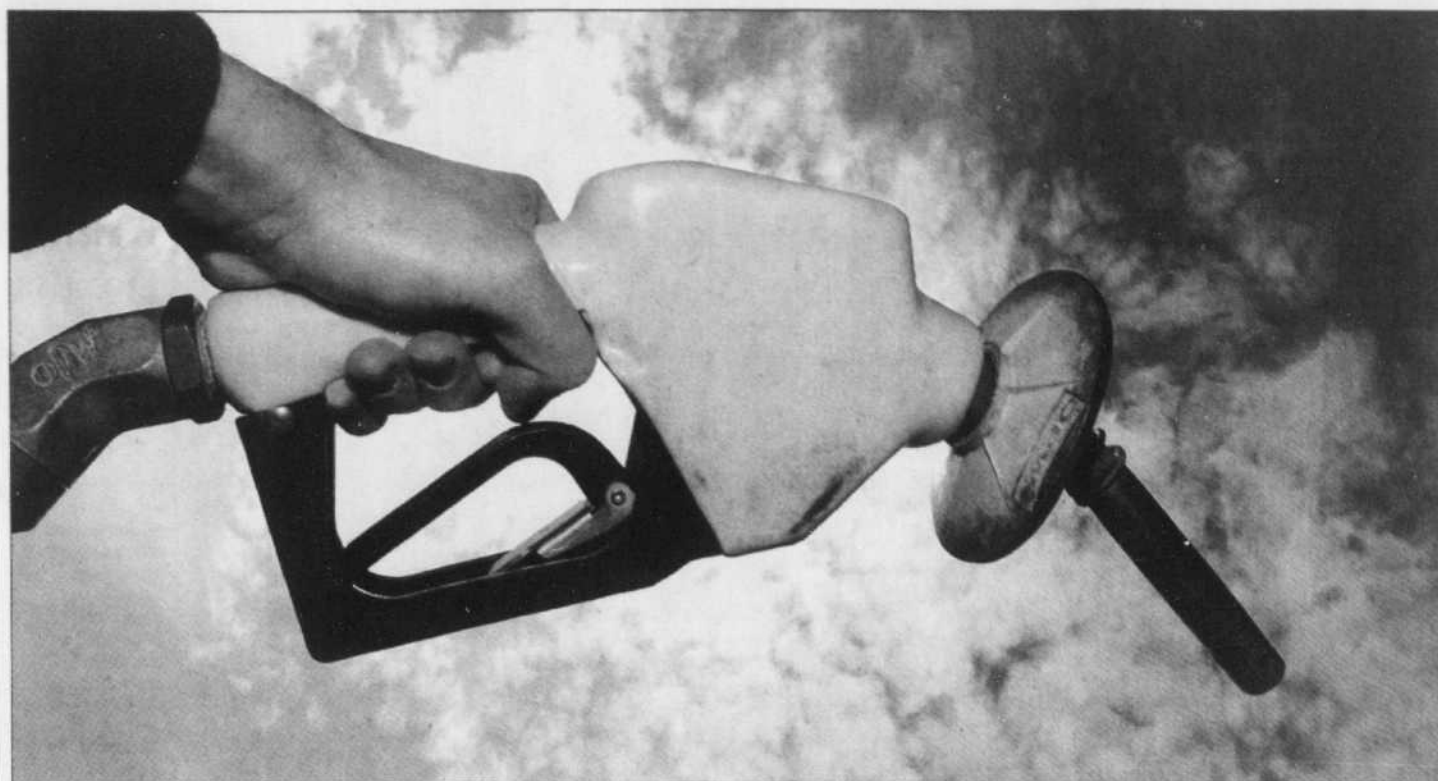
Fidèle au document de consultation qui a alimenté la commission parlementaire, le projet de loi 33 introduit une garantie de soins pour trois types de chirurgies — cataracte et remplacement de la hanche ou du genou — ainsi que la possibilité de souscrire à une assurance privée strictement pour les trois chirurgies citées. «D'après moi, l'assurance privée n'est pas une solution pour le système de santé. On la met là comme réponse au jugement de la Cour suprême», a dit M. Couillard.

La plus grande innovation du projet de loi, selon le ministre, c'est que les hôpitaux devront gérer leurs listes d'attente en s'occupant individuellement de chacun des patients. Il faudra attendre un an ou deux avant que la garantie de soins ne soit effective. Le ministre parle toujours d'un délai de six mois pour les trois chirurgies pouvant aller jusqu'à un maximum de neuf mois avant que les patients ne soient dirigés dans une clinique privée au Québec ou encore aux États-Unis, et ce, aux frais de l'État.

L'autre innovation, c'est que le gouvernement réglementera à l'avenir les «centres médicaux spécialisés». Les cliniques privées exploitées par des médecins non participants et qui pratiquent des interventions nécessitant l'hébergement des patients devront obtenir un permis et remplir certaines conditions. À l'heure actuelle, elles ne sont soumises à aucun contrôle, tout comme si elles étaient de simples cabinets privés. «Nous ne voulons pas avoir une prolifération incontrôlée d'hôpitaux privés au Québec. Personne n'a intérêt à avoir ça», a-t-il dit.

Le même encadrement sera imposé aux quelques cliniques associées qui signeront avec des hôpitaux des ententes de services visant des chirurgies à grands volumes. Ces cliniques privées, où des médecins participants pratiquent leur art, devront être détenues de façon majoritaire par des médecins membres du Collège des médecins du Québec. Cette condition permettra d'éviter que ces cliniques passent aux mains d'intérêts étrangers. De voir le système de santé — une chose «très précieuse» qui «est associée à notre identité» et à des valeurs — faire l'objet d'acquisitions étrangères, «je ne pense pas que les Québécois réagiraient favorablement à ça», estime Philippe Couillard.

Le Devoir



Les pétrolières craignent d'être traitées inéquitablement si le gouvernement persiste à vouloir imposer une redevance au quai de chargement des produits pétroliers plutôt que de taxer à la pompe.

Plan québécois de lutte contre les GES

Les pétrolières préfèrent une taxe à la pompe

Le «plan Kyoto» du Québec, ciblé et précis, a été salué de toutes parts hier. Mais si les pétrolières ne se désolidarisent pas de ses objectifs, elles manifestaient un désaccord important sur les «moyens».

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Les pétrolières, principales cibles du plan Kyoto dévoilé officiellement hier par Québec, se disent d'accord avec les objectifs du gouvernement, mais elles entendent en négocier ou, à tout le moins, en débattre les modalités avec la Régie de l'énergie, l'automne prochain, car elles ne veulent pas qu'on leur refille la facture des redevances de 200 millions de dollars, question d'équité avec l'industrie du gaz naturel.

Du côté écologiste, on applaudissait la «cohérence et la force du plan» québécois, qui replace le Québec en tête du peloton pro-Kyoto au Canada.

Carol Montreuil, de l'Institut canadien des produits pétroliers, précisait hier au *Devoir* que «l'industrie pétrolière n'est pas contre un plan Kyoto québécois. Les entreprises du secteur ont déjà commencé à réduire leurs émissions et la plupart les ont pratiquement ramenées au niveau de 1990. Le problème, c'est qu'en imposant une redevance au quai de chargement des produits pétroliers, Québec se lance dans plusieurs problèmes. Comment va-t-il appliquer sa redevance aux camions ou aux entreprises qui importent des produits pétroliers directement des États-Unis ou qui vont passer librement la frontière de l'Outaouais? Ce serait plus simple d'imposer une taxe à la pompe, sur le modèle de celle qui finance l'Agence métropolitaine des transports (AMT) à Montréal. En somme, on est d'accord avec l'ob-

jectif mais on va discuter ferme sur les moyens.»

Mais le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, qui a présenté hier le plan Kyoto québécois avec le premier ministre, Jean Charest, estimait que les profits des pétrolières étaient suffisamment élevés pour absorber cette redevance et qu'il y avait plusieurs moyens de vérifier si elles refileiraient la facture aux contribuables. Son plan, qui assujettit les pétrolières à la Régie de l'énergie pour les fins de la redevance, prévoit que celle-ci sera ajustée aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque combustible fossile.

Du côté de Gaz métropolitain, Frédéric Krikorian, a déclaré «qu'on est prêt à faire notre part». Mais il prévoyait que la redevance sera vraisemblablement assimilée à un «coût» additionnel, que la Régie pourrait répercuter aux consommateurs via les tarifs réglementés.

Quant au premier ministre Charest, il a insisté sur le fait que le plan québécois démontre qu'il est possible et réaliste d'atteindre les objectifs de Kyoto. Il a précisé qu'en consacrant 1,2 milliard en six ans à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, Québec donne un important signal au gouvernement Harper. Ce dernier, a dit Jean Charest, devra faire sa part en déboursant les 328 millions promis sur cinq ans, sous peine d'être sévèrement jugé par la population québécoise. Le plan québécois refille à Ottawa une ré-

duction de 3,8 mégatonnes (Mt), soit 27 % de son plan.

Le plan Kyoto ira chercher 200 millions par année d'ici 2012 en redevances, principalement chez les fournisseurs d'énergie fossile, pour alimenter le Fonds vert afin de financer principalement des projets de transports en commun. A quelques mois des élections, Québec veut éviter d'imposer une nouvelle taxe sur l'essence, beaucoup plus visible qu'une redevance imposée au quai de chargement aux distributeurs.

Le plan québécois comprend 24 mesures. La plus efficace réside dans le contrôle des biogaz de méthane, émis par les sites d'enfouissement. Le règlement à cette fin, adopté l'an dernier, n'est pas encore appliqué, apprend-on, mais le sera ultérieurement. Ce seul volet réduira le bilan québécois de 2,5 millions de tonnes, soit le quart de l'objectif de 10 Mt que Québec entend effacer d'ici 2012 pour atteindre l'objectif de réduction fixé au Canada dans le protocole de Kyoto. Même chose pour le règlement adopté en 2004 aux fins de récupérer les halocarbes des vieux appareils de réfrigération. Ces produits nocifs pour la couche d'ozone sont aussi très dommageables pour le climat.

Québec prévoit aussi mettre en vigueur ici les normes californiennes qui vont limiter à partir de 2010 les émissions de gaz à effet de serre des véhicules neufs, ce qui revient à limiter leur consommation d'essence. Québec estime aller chercher ainsi 1,7 Mt en s'alignant sur les 10 États américains qui vont implanter ces normes sur leur territoire.

Le plan québécois prévoit aussi l'installation de limiteurs de vitesse sur les camions lourds, qui ne pourront dépasser en tout temps

105 km/h. Le Code de la construction du Québec intégrera pour sa part les normes du programme Novoclimat à compter de 2008. Québec financera aussi différents programmes d'efficacité énergétique, imposera l'intégration de 5 % d'éthanol dans l'essence, favorisera l'adoption de règlements interdisant le ralenti inutile des véhicules en ville, favorisera le transport alternatif et les projets de transports intermodaux de marchandises et prolongera sa politique de réductions volontaires des émissions des grands secteurs industriels.

Les réactions des écologistes étaient toutes favorables. Steven Guilbeault, de Greenpeace, a déclaré que «c'est définitivement le meilleur plan au Canada» et qu'il servira désormais d'étendard pour tout le mouvement vert canadien. À son avis, l'initiative du Québec pourrait bien inciter l'Ontario à passer aussi à l'action, ce qui créerait une poussée difficile à contrer par les conservateurs fédéraux. L'adoption des règles californiennes ajoutera à la masse critique des voitures moins énergivores dans le parc roulant nord-américain.

Au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, on a souligné que ce plan rejoignait les attentes des Québécois et on souhaitait qu'il s'enrichisse d'autres mesures incitatives de nature économique. De son côté, Environnement Jeunesse voyait une chance pour les transports en commun de reprendre du terrain, alors que Nature-Québec souhaitait voir les objectifs gouvernementaux se traduire rapidement dans un plan de transports concret.

Le Devoir

Un économiste américain s'invite au débat canadien sur Kyoto

BRUCE CHEADLE

Mont-Tremblant — La seule façon véritable de combattre les changements climatiques est de faire payer davantage ceux qui produisent les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, a déclaré hier un célèbre économiste de la gauche politique américaine.

«Vous pouvez être certain que, si on n'attache pas une valeur importante à la pollution par le carbone, on n'arrivera jamais à régler le problème à grande échelle», a soutenu hier Jeffrey Sachs, de l'université Columbia, lors du colloque «Politiques progressistes, solutions pratiques: le choix de politique pour le XXI^e siècle», à Mont-Tremblant, dans les Laurentides.

M. Sachs, un voyageur infatigable qui parcourt le monde pour dénoncer la politique étrangère de son pays et qui propose une aide massive pour combattre la pauvreté dans le tiers-monde, avait été invité pour discuter sur les façons d'accroître l'influence du Canada sur la scène internationale.

Mais, dès le début de la séance de travail, il s'est emparé d'un microphone sur le parquet de la conférence pour demander si le Canada avait vraiment l'intention d'abandonner le Protocole de Kyoto.

M. Sachs a accusé le premier ministre Stephen Harper de vouloir «faire sauter Kyoto parce que c'était une entente peu pratique». Cette sortie a ravi plusieurs des 160 participants à la conférence, la plupart étant gagnés à Kyoto et aux causes libérales.

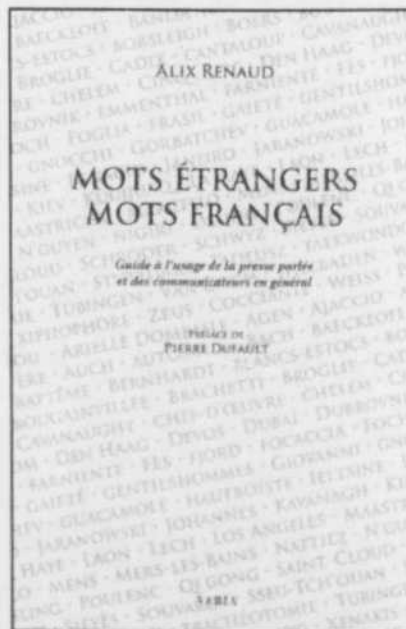
Malgré tout, les propos de M. Sachs ont de quoi laisser les libéraux inconfortables. Michael Ignatieff, un des candidats dans la course à la direction du Parti libéral du Canada, a proposé une taxe sur les émissions de gaz carbonique en fin de semaine, à l'occasion d'un débat associant les onze successeurs potentiels de Paul Martin. Les dix autres candidats se sont aussitôt prononcés contre une telle mesure.

«Sans une telle taxe, nous devons nous résigner à vivre dans un système économique qui empêche les gouvernements d'agir de façon responsable en matière d'environnement», a déclaré M. Sachs.

L'ancienne vice-première ministre, Anne McLellan, une Albertaine, s'est rapidement distancée des propos de M. Sachs. Selon elle, les libéraux fédéraux ont catégoriquement exclu l'imposition d'une taxe sur le carbone. «Il y a d'autres façons d'encourager le secteur privé à réduire les émissions, a-telle dit. Nous préférons l'approche de la carotte à celle du bâton.»

Presse canadienne

PHONÉTIQUE ARTICULATION DICTION



Cet ouvrage référentiel rappelle les règles de la phonétique internationale applicables à la prononciation des termes étrangers, en particulier les noms propres.

VARIA



Charles CÔTÉ

LA DISCIPLINE EN CLASSE ET À L'ÉCOLE

Guide pour les enseignantes et
enseignants au primaire et au
secondaire

231 pages — 29,10 \$
GUÉRIN, éditeur liée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

649		Tirage du 2006-06-14		Résultats		Tirage du 2006-06-14	
10	11 36 38 46 48	02	16 21 24 26 40				
Complémentaire: 25		Complémentaire: 05					
Gagnants	Lots	Gagnants	Lots				
6/6+	0 9 565 489,00 \$	6/6	0 1 000 000,00 \$				
5/6+	1 347 098,30 \$	5/6+	0 50 000,00 \$				
5/6	94 3 050,30 \$	5/6	19 500,00 \$				
4/6	6 025 90,10 \$	4/6	894 50,00 \$				
3/6	121 130 10,00 \$	3/6	16 520 5,00 \$				
2/6+	93 641 5,00 \$	Ventes totales: 468 499,50 \$					
Ventes totales: 16 417 018 \$		Prochain gros lot (approx.): 16 000 000 \$					
Extra		Tirage du 2006-06-14		NOMBRE 5714388		LOT 500 000 \$*	
En cas de départ après cette date et le lendemain de la Loterie, les tickets sont à jeter.		*Décomposable dans les deux sens					
PARIEZ SUR LA COUPE DU MONDE DE SOCCER AVEC		MIX & GO		DEMANDEZ LE PROGRAMME 2 OU 4.			

LE MARCHÉ BOURSIER

Main market data table with columns for TITRES, VOLUME, HAUT, BAS, FERM., VAR. and sub-sections A, B, D, F, K, M, R, S, T, Z, N, Q, C, G, H, J.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

LES COTES TORONTO NEW YORK TSX 11 213,16 +252,48 Dow Jones 11 015,19 +198,27 DOLLAR OR 1\$ canadien +0,09 à New York 566,50\$ us +4,20

LES DEVISES

Table of exchange rates for various countries including Atrique du Sud, Argentine, Australie, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices and performance metrics for the Toronto Stock Exchange.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture market performance.

Le Marché Américain

Table of US market performance metrics.

Les plus actifs de Toronto

Table of the most active stocks in the Toronto market.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of the most active stocks in the Canadian Venture market.

Gourou.tv logo and tagline: 'La situation du marché. La direction des secteurs. Les signaux d'achat et de vente. La ligne de conduite.'

INDICES QUEBEC table with columns for date, volume, and percentage change.



Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québec. Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'IREC.

ÉCONOMIE

Rachat de 21 ports britanniques

Le Régime de pension du Canada intéressé à AB Ports

Borealis n'est plus seul sur les rangs

YVES SCHAEFFNER

Londres — L'intérêt canadien pour les infrastructures britanniques ne se dément pas. Après la compagnie ontarienne Borealis Infrastructure Management, voilà que l'Office d'investissement du Régime de pension du Canada se montre intéressé à racheter 21 ports britanniques.

L'affaire semblait pourtant presque conclue mercredi pour la firme ontarienne Borealis qui veut prendre le contrôle de la société AB Ports (Associated British Ports), avec le soutien de Goldman Sachs et du Fonds d'investissement GIC de Singapour. Le consortium avait fait une offre de plus de cinq milliards de dollars (810 pence l'action) qui avait été acceptée par AB Ports.

Sauf que depuis, un consortium dirigé par la banque d'investissement australienne Macquarie — et qui comprend l'Office d'investissement du Régime de pension du Canada et le groupe britannique 3i — a également montré son intérêt pour AB Ports mercredi soir.

Résultat, une guerre d'offres s'est déclarée hier. La banque d'investissement Goldman Sachs a annoncé qu'elle bonifiait son offre à plus de 5,5 milliards de dollars (840 pence l'action). Une offre qui a aussitôt été égalée par le consortium mené par la banque australienne.

Au centre de cette surenchère, les administrateurs de AB Ports ont donc précisé qu'ils «étaient en train d'évaluer l'offre du consortium de Macquarie à la lumière de l'offre révisée de Goldman Sachs».

Filiale de la caisse de retraite canadienne OMERS, Borealis Infrastructure Management se spécialise dans les infrastructures depuis 1999 (transport, énergie, immobilier, pipelines et traitement des eaux). Quant à l'Office d'investissement du Régime de pension du Canada, il s'agit d'une société professionnelle de placement gérée indépendamment du RPC.

L'intérêt des régimes de retraite canadiens pour les infrastructures britanniques ne passe pas inaperçu en Angleterre. D'autant que cette bataille opposant deux firmes canadiennes survient une semaine à peine après le rachat des plus importants aéroports britanniques par un consortium comprenant la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Nils Pratley, chroniqueur économique du quotidien *The Guardian* a même ironisé sur le sujet mercredi. «Recruter un fond de pension canadien semble être devenu une obligation ces jours-ci si l'on souhaite acheter un peu d'infrastructure britannique», a-t-il noté, pince-sans-rire.

Presse canadienne

Entente sur le bois d'œuvre

Domtar exprime des réserves

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Alors que la négociation de l'entente sur le bois d'œuvre se trouve dans une impasse, un joueur important de l'industrie lance un coup de semonce aux gouvernements pour leur rappeler que l'accord discuté, sans des modifications majeures, pourrait avoir des conséquences néfastes pour les entreprises québécoises et ontariennes.

Commentant pour la première fois l'entente de principe conclue entre le Canada et les États-Unis à la fin avril, Raymond Royer, président et chef de direction de Domtar, a fait valoir hier que si un règlement négocié est préférable à une longue dispute juridique, certains éléments sur la table sont toujours inacceptables. «Dans une entente commerciale, il y a toujours des choses qu'on aime et qu'on n'aime pas, admet M. Royer, en entrevue à la Presse canadienne. Mais actuellement, nous ce qu'on voit, c'est beaucoup, beaucoup de difficultés pour l'industrie québécoise et ontarienne, et c'est pour ça qu'on parle.»

Les représentants du Canada et des États-Unis doivent se rencontrer, aujourd'hui, pour discuter de la reprise ou non des négociations entourant la rédaction de l'accord. Depuis l'annonce, le 27 avril, d'une entente préliminaire, les deux pays tentent de la transposer dans un texte juridique, un travail qui se bute à plusieurs obstacles.

Le gouvernement conservateur aurait souhaité conclure les négociations rondement avant la fin des travaux parlementaires, de façon à pouvoir soumettre le texte à la Chambre des communes. Cela aurait permis au premier ministre Stephen Harper de célébrer la victoire lors de sa visite officielle à Washington, début juillet, où il s'entretiendra avec le président George W. Bush.

Les réticences de l'industrie à plier devant les termes de l'entente auront fait dérailler le plan des conservateurs. Aux Communes, M. Harper a minimisé ce plus récent épisode dans la saga du bois d'œuvre, affirmant que «l'industrie du Québec et du Canada appuie cette entente parce qu'elle est meilleure que l'option qu'on a eue avec les Américains au cours des dernières années».

Plus encore, il nie que son gouvernement ait tenté de presser le pas pour parvenir à une entente finale. «Nous prenons le temps nécessaire pour réaliser le texte légal de cette entente», a déclaré M. Harper.

Peu rassurés, les trois partis d'opposition ont réclamé que le gouvernement promette de ne pas pousser l'industrie à accepter une mauvaise entente. Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique ont, pour leur part, continué à exiger des garanties de prêts, pour permettre aux entreprises de souffler.

Malgré les obstacles qui semblent se dresser dans la négociation, le p.-d.g. de Domtar dit avoir encore confiance de voir les gouvernements en arriver à une entente. Le «gros bon sens» finit toujours par prédominer, dit-il, précisant que ce qu'il veut surtout éviter, c'est une entente à tout prix.

De l'avis de Raymond Royer, quatre éléments actuellement sur la table de travail doivent être revus.

Comme plusieurs membres de l'industrie, le chef d'entreprise ne cesse de faire des représentations aux gouvernements du Québec et de l'Ontario pour qu'ils refusent la disposition «anticontournement» prévue dans l'accord de principe. Cette clause pourrait donner aux Américains un droit de veto sur des changements de politiques provinciales en matière de foresterie.

M. Royer pense que cette disposition empêcherait les provinces, par exemple, d'intervenir davantage pour protéger les forêts des incendies ou pour entretenir les chemins forestiers.

Presse canadienne

Scrutin syndical des ouvriers de la construction

La FTQ fait des gains mais n'atteint pas la majorité des votes

97 % de ceux qui se sont déplacés ont changé d'allégeance

LIA LÉVESQUE

Un nombre record d'ouvriers ont exercé leur droit de vote, lors du scrutin syndical qui s'est tenu la semaine dernière, et c'est la FTQ-Construction qui a fait le plus de gain. Ce n'est toutefois pas elle qui pourra négocier la convention au nom de l'ensemble des ouvriers, mais une alliance formée de trois autres organisations syndicales.

La Commission de la construction du Québec, qui a organisé ce scrutin syndical qui se déroule aux trois ans, a fait connaître hier la nouvelle représentation syndicale dans l'industrie.

La FTQ-Construction est ainsi passée de 41,5 à 43,9 % de l'ensemble des ouvriers entre 2003 et 2006, étant celle qui a fait le gain le plus significatif. Elle représente ainsi 50 000 des 114 000 ouvriers habilités à voter.

Le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international) est passé pendant la même période de 30,3 à 27 %. Il représente 31 000 des 114 000 ouvriers habilités à voter. La CSD-Construction est passée de 13,8 % à 14 %; la CSN-Construction est restée inchangée à 10,6 % et le Syndicat québécois de la construction est passé de 3,7 à 4,5 %.

La FTQ n'ayant pas atteint la majorité, c'est un regroupement de syndicats formant une majorité qui devra négocier les prochaines conventions collectives au nom des 146 000 ouvriers de la construction du Québec, comme le veut la loi.

Or, le Conseil provincial (international), la CSD-Construction et la CSN-Construction avaient annoncé, avant le scrutin syndical, qu'ils formeraient une alliance à trois pour négocier ces conventions au nom de l'ensemble. L'alliance des trois représente 51,6 % des ouvriers.

Les conventions collectives dans la construction viennent à échéance le 30 avril prochain.



JEFF TOPPING REUTERS

La FTQ n'ayant pas atteint la majorité, c'est un regroupement de syndicats formant une majorité qui devra négocier les prochaines conventions collectives au nom des 146 000 ouvriers de la construction du Québec, comme le veut la loi.

En conférence de presse hier, le président-directeur général de la Commission de la construction, André Ménard, a souligné que 11 275 ouvriers habilités à voter, soit 10 % des votants potentiels, s'étaient déplacés pour voter lors du scrutin des 8, 9 et 10 juin.

Il importe de souligner que le système de présomption de vote, en vigueur dans la construction, veut que seuls ceux qui tiennent à changer d'allégeance syndicale doivent aller voter. Cette année, 97 % de ceux qui se sont déplacés ont effectivement changé d'allégeance syndicale.

Un tel mouvement est exceptionnel. Le nombre a presque doublé par rapport à 2003. «C'est le plus haut» pourcentage depuis que le vote d'adhésion syndicale dans la construction existe, soit depuis 1975, a relevé M. Ménard.

Ce dernier n'a pas voulu tenter d'explication, préférant laisser les organisations syndicales avancer leurs. Chacune, d'ailleurs, y voyait une victoire, soit dans le pourcentage des ouvriers qu'elle représente, soit dans le nombre de métiers où elle est majoritaire, soit dans le fait qu'elle participera aux négociations, assise à la table.

«Il y a eu une meilleure campagne de maraudage qui a été faite», a opiné Jean Lavallée, président de la FTQ-Construction, pour expliquer un tel changement d'allégeance. Mais «c'est évident que nous autres, on va négocier la prochaine convention collective avec les membres de l'alliance», a riposté Donald Fortin, directeur général du Conseil provincial (international).

Même si elle est exclue de l'alliance qui négociera les conventions collectives de l'industrie face

aux associations d'employeurs, la FTQ-Construction compte bien faire sentir son poids. «On va être présents», a promis, tout sourire, Jocelyn Dupuis, directeur général de la FTQ-Construction.

Les deux autres membres de l'alliance ont assuré qu'ils demeureraient au sein de celle-ci, avec le Conseil provincial (international), malgré le gain de poids de la FTQ-Construction.

«Notre choix était éclairé» de faire alliance avec le Conseil provincial, a assuré Michel Fournier, de la CSD-Construction. «L'alliance va négocier une prochaine convention» et cela va se faire «dans le respect de l'autonomie» de chacun, a soutenu Ted McLaren, président de la CSN-Construction. «Ça va découpler notre force.»

Presse canadienne

GM s'attend à devoir réduire sa présence en Amérique du Nord

La production se déplacera vers les pays d'Europe de l'Est, le Mexique ou l'Asie

KARINE FORTIN

À fin de demeurer rentable et concurrentielle, General Motors devra probablement continuer à réduire sa présence en Amérique du Nord au profit de pays où les coûts de production sont plus bas et où les ventes augmentent rapidement, a indiqué hier le vice-président du conseil de la multinationale, Robert Lutz.

«J'espère qu'on pourra toujours produire ici la plupart des véhicules que nous vendons en Amérique du Nord. J'espère qu'on continuera à maintenir beaucoup d'usines de montage, de fabrication de moteurs et de transmissions, etc., sur le continent nord-américain. Mais le fait est qu'il y a une crise industrielle dans la plupart des pays riches», a-t-il fait valoir.

D'après M. Lutz, les frais de production de GM — incluant la main-d'œuvre — dépassent d'environ 10 milliards \$US par an ceux de son concurrent japonais Toyota. «Si on veut survivre, il faudra combler cet écart»,

a-t-il insisté. GM prévoit que les mesures déjà annoncées lui permettront de réduire ses coûts fixes de 7,5 milliards \$US d'ici la fin de l'année. Même si c'est «important, ce n'est pas suffisant», a insisté l'homme d'affaires d'origine suisse.

A son avis, la production se déplacera donc inévitablement vers les pays d'Europe de l'Est, vers le Mexique ou vers l'Asie.

Ce faisant, GM se rapprochera de ses clients potentiels. La Chine est déjà le deuxième plus important marché du manufacturier, après les États-Unis, et ses ventes sont en fortes progressions dans d'autres régions du monde.

«GM n'est pas que la société que nous connaissons aux États-Unis, mais une société qui aujourd'hui produit davantage de véhicules en dehors des États-Unis qu'aux États-Unis», a souligné M. Lutz.

Presse canadienne

La Caisse et le Fonds de solidarité investissent 40 millions dans les biotechnologies

La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité de la FTQ investissent conjointement 40 millions dans le nouveau fonds AgeChem, créé à l'intention des entreprises du secteur des biotechnologies.

Fondation, le fonds de développement de la CSN, contribue pour sa part cinq millions, alors que Fierpartenaires et deux partenaires privés investissent 15,65 millions, ce qui porte à 65,65 millions le total des investissements dans AgeChem.

Ce nouveau fonds appuiera les entreprises se spécialisant dans la découverte et le développement de

médicaments destinés au traitement des maladies reliées au vieillissement de la population.

«Ce fonds représente une toute nouvelle source de financement pour les entreprises à la recherche de capitaux se situant à différents stades de financement et de cycles de produit, en particulier les entreprises qui s'intéressent aux maladies reliées au vieillissement, par exemple, l'ostéoporose, le diabète, le cancer, l'arthrite, les maladies cardiovasculaires et le glaucome», a précisé le président d'AgeChem, Louis Lacasse.

Presse canadienne

EN BREF

Un premier fonds québécois équitable

La Caisse d'économie solidaire Desjardins et le Fonds d'investissement local et d'approvisionnement des fonds communautaires (Filiation) ont annoncé hier la création du premier fonds québécois pour le commerce équitable. «Le conseil d'administration provisoire du fonds, composé notamment de la Caisse et d'Équiterre, s'active à réunir le capital nécessaire à son fonctionnement. Filiation [créée par le Fonds de la CSN] vient d'accorder un premier financement d'un demi-million de dollars. L'objectif est de commencer à financer les entreprises de l'autonomie», peut-on lire dans le communiqué. — Le Devoir

CAE obtient pour 22 millions \$US de contrats de Lockheed Martin

Le géant de l'aéronautique et des systèmes électroniques Lockheed Martin a attribué à CAE USA, filiale américaine de la montréalaise CAE, spécialisée dans la fabrication de simulateurs de vol, deux contrats d'une valeur d'environ 22 millions \$US. Le premier contrat, qui est à exécuter pour le compte de l'Armée de l'air américaine (USAF), porte sur la mise à niveau de simulateurs et sur la réalisation d'un entraîneur pour les arrimeurs-largueurs de l'appareil C-130J. Le second contrat porte sur des services de maintenance et de soutien à fournir à l'Armée de l'air britannique (RAF). — PC

DOSSIER SPÉCIAL | LUNDI 19 JUIN

AUTOMOBILE

LE DEVOIR

On n'est jamais trop curieux

É D I T O R I A L

Modeste,
mais réaliste

Le gouvernement du Québec n'attend pas que Stephen Harper se soit fait une tête. Le plan d'action présenté hier prévoit réduire les émissions de GES des Québécois de 10 mégatonnes d'ici 2012 pour ramener les émissions totales légèrement sous le niveau de 1990. L'effort est modeste, mais le Québec fait déjà partie des provinces qui émettent le moins de GES. Puis, vaut mieux atteindre la cible fixée que de se contenter d'en parler.

Gâce à l'hydroélectricité, le Québec est la province qui émet le moins de GES par habitant au pays, soit 12 tonnes par personne en moyenne. En guise de comparaison, l'Ontario rejette 16 tonnes par habitant et l'Alberta... 71 tonnes!

Dans ce contexte, on comprend que le Québec s'engage plus volontairement que les autres et que ses objectifs soient aussi plus modestes étant donné son bilan. Mais il faut savoir que cette vision n'est pas celle des partis politiques à Ottawa. Ainsi, le Plan vert de l'ex-ministre Stéphane Dion voulait faire porter le coût des mesures également sur les épaules (fiscales) de tous les Canadiens, histoire de ne pas bousculer les sociétés pétrolières qui sont responsables de la plus grande part des émissions de GES au pays.

Encore cette semaine, les candidats à la chefferie du PLC ont sauté à ras raccourcis sur l'un des leurs parce qu'il a osé avancer l'idée d'une «taxe sur le carbone», c'est-à-dire une taxe à la source sur les produits pétroliers. Pourtant, une telle taxe serait le moyen le plus efficace pour inciter les grands pollueurs à moderniser leurs installations tout en finançant les projets les plus susceptibles de réduire les GES.



Jean-Robert Sansfaçon

Quant aux conservateurs, on ne connaît leurs intentions qu'à l'automne, mais on ne risque rien en présumant qu'ils feront, eux aussi, tout en leur possible pour ne pas indisposer l'industrie de l'Alberta.

Une taxe sur le carbone, c'est précisément ce que le gouvernement Charest vient d'annoncer pour financer son propre plan d'action. Avec raison, car si le Québec s'éclairait à l'hydroélectricité, il carbure plus que jamais au pétrole dont la

consommation dans les transports et le bâtiment est responsable de plus de la moitié des émissions de GES.

Chaque année d'ici 2012, les grossistes en produits pétroliers devront donc verser une fraction de cent par litre au Fonds vert. La majeure partie de cet argent servira à financer le transport en commun et une foule de projets: captage des bio-gaz dans les sites d'enfouissement, transport intermodal des marchandises, programmes d'efficacité énergétique, etc.

En plus de ces mesures qui demandent du financement, on modifiera le Code du bâtiment pour améliorer l'isolation des immeubles neufs, on imposera les normes d'émissions californiennes pour les véhicules légers, on invitera les municipalités à contrôler la marche au ralenti des véhicules à l'arrêt, on exigera l'activation des limiteurs de vitesse sur les camions lourds, etc. Tout cela ne coûte rien à l'État et contribue à coup sûr à réduire les émissions de GES tout en améliorant la qualité de vie pour tous.

On entend déjà des représentants des milieux d'affaires se plaindre des effets économiques négatifs d'une taxe sur le carbone. Rappelons-leur que les actionnaires des sociétés pétrolières profitent largement de la hausse du prix des produits pétroliers et qu'une ponction homéopathique de leur marge bénéficiaire ne leur fera que du bien.

De plus, n'oublions pas que le Québec ne produit pas de pétrole, ni de voitures, et qu'il fait plutôt partie des clients de ces industries qui enrichissent l'Ontario et l'Alberta. Encore hier, un journal de Toronto affirmait que GM, qui a démolé sa seule usine au Québec, envisageait de reprendre la construction du modèle Camaro en Ontario...

Pour le Québec, une taxe sur le carbone est le moyen le plus simple et le plus efficace pour financer un programme de lutte contre les émissions de GES tout en incitant les grands consommateurs à économiser l'énergie.

Si le plan d'action présenté par le ministre Claude Bécharé est mis en application, le Québec parviendra à parcourir 72 % du chemin fixé par le protocole de Kyoto. La dernière tranche de 28 % de l'effort attendu, c'est à Ottawa qu'il appartient de la financer, soutient le ministre Bécharé avec raison. Au moment de déclencher les élections, le gouvernement Martin était sur le point de promettre 328 millions au Québec pour qu'il s'inscrive à l'intérieur du plan canadien. Qu'en sera-t-il du gouvernement Harper dont on sait qu'il juge inatteignable l'objectif que le Canada s'est engagé à atteindre avant 2012? Aura-t-il au moins la décence de participer à l'effort des provinces qui se disent prêtes à relever le défi à sa place?

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

« JE CROIS À L'IMMORTALITÉ
ET POURTANT JE CRAINS BIEN
DE MOURIR AVANT
DE LA CONNAÎTRE »
- RAYMOND DEVOS



L E T T R E S

De triste mémoire

Il y aura bientôt trois ans que les petites maisons de Guindonville ont disparu sous les pelles des bulldozers, emportant avec elles des milliers de souvenirs partagés par tous ceux qui ont vécu là, certains pour quelque temps, d'autres pendant plusieurs années. Pour les ex-résidents de Guindonville la colère et les larmes ont fait place à l'amertume car ce qui devait naître des cendres encore brûlantes de ce petit hameau devait être grandiose et dans l'intérêt de tous les citoyens de Val-David: le fameux parc régional. Il y a bien un énorme chalet qui a coûté cher aux contribuables (250 000 \$), quelques touristes par-ci par-là, mais il n'y a pas de quoi fouetter un chat. De plus, on doit payer 5 \$ par personne pour aller dans cette nature qui nous appartient. Mais à Val-David, le chant des oiseaux, le ruisseau et les promenades sous les érables, il faut bien que ça rapporte, surtout que la facture ne cesse de grimper. Ceux qui défendaient le projet corps et âme voulaient un parc pour nos enfants; c'est plutôt une ardoise — salée — qu'on va leur laisser, sans compter qu'à ce prix, nos jeunes vont se tourner vers d'autres activités.

Par contre, en ce qui a trait au logement social, toujours rien à l'horizon. Il est vrai que ce n'est apparemment pas une priorité pour le conseil actuel. Pourtant, ils sont nombreux, ceux qui cherchent un logement à coût modique dans notre village. Mais on ne semble pas les entendre. Peut-être ne le crient-ils pas assez fort? Ou peut-être que mesdames et messieurs les élus sont sourds?

Jean-Pierre Charce
Le 14 juin 2006

Langue et vie collective

Mardi 6 juin, centre-ville de La Baie, entre 10h30 et 11h. Deux comptoirs visités, à deux étages, pour payer mes achats. Deux francophones en fonction. Deux transactions inter-

rompues par deux «petites supérieures» anglophones. Deux conversations exclusivement en anglais.

Sommes-nous en train d'assister au retour du *Speak White* de triste mémoire? Assistons-nous au retour de l'a-plat-ventrisme des Canadiens français d'avant 1960? Où est-elle rendue dans son application, cette loi sur la langue de travail au Québec? [...]

Le tout nouveau MMF (Mouvement Montréal français) a beaucoup de pain sur la planche pour arrêter la progression de la bilinguisation, voire de l'anglicisation de la métropole québécoise. Les chantages de la victoire déjà acquise dans la bataille du français auraient avantage à perdre un peu de temps dans les magasins, les bureaux et les autres lieux d'activité économique et commerciale. Ils arrêteraient peut-être alors d'endormir les gens et se mettraient peut-être à travailler, eux aussi, à les maintenir en alerte sur un aspect aussi important de notre vivre-ensemble.

Normand Breault
Montréal, le 12 juin 2006

Une répugnante
démission collective

Je suis déçu de la position qu'expose *Le Devoir* dans l'éditorial intitulé «Langues de travail» (13 juin 2006). J'attends de votre journal des analyses plus sérieuses et mieux documentées que ce qu'on peut retrouver dans *The Gazette* ou dans les journaux de Gesca.

L'éditorialiste Josée Boileau écrit que «le lien avec la mondialisation de l'économie est clair, et cette donne ne changera pas» en parlant de l'imposition de l'anglais comme langue de travail à Montréal. C'est faux. Le lien avec la mondialisation est très loin d'être clair. S'il l'était, comment pourrait-on expliquer la progression du français comme langue de travail au cours des 50 dernières années (de 0 % à 45 % environ à Montréal) alors que la «mondialisation» a fait

sentir ses effets de plus en plus durement?

Pourquoi l'anglais est-il d'autant plus présent comme langue de travail que la concentration d'Anglo-Québécois dans la population est forte (maximale en Outaouais, forte à Montréal et presque inexistante à Québec)? Pourquoi cacher le fait que l'importance de l'anglais comme langue de travail est corrélée au poids des institutions des anglophones (50 % des investissements publics vont aux universités et aux hôpitaux anglais à Montréal)? Le nombre de postes exigeant l'anglais est proportionnel au niveau de ces investissements et dépasse de loin le pourcentage d'anglophones à Montréal.

Pourquoi cacher que d'autres pays, autrement plus mondialisés que le Québec au chapitre de la diversité des échanges économiques (la France, par exemple), travaillent massivement en français, hormis quelques exceptions notoires qui ne représentent que quelques fractions de pourcentage des travailleurs (Alcatel)?

Pourquoi cacher que l'anglais est en fait imposé comme langue de travail à Montréal par les étudiants formés à nos frais à McGill, à Concordia et dans le vaste réseau des cégeps anglais et incapables de travailler en français? Pourquoi cacher que l'anglais est imposé chez Air Canada, CAE Electronics et Matrox à Montréal par des ingénieurs de McGill et des patrons américains et ontariens? Pourquoi cacher que, par exemple, dans une réunion avec 20 personnes chez Air Canada, tout le monde passe à l'anglais à l'arrivée de l'Anglo-Québécois, qui vit pourtant à Montréal depuis sa naissance?

Pourquoi cacher que l'importance inouïe de l'anglais au Québec est en fait le reflet de notre statut de nation dominée beaucoup plus que l'effet de la «mondialisation», terme sans substance qui ne sert qu'à cacher notre répugnante démission collective?

Frédéric Lacroix
Le 13 juin 2006

LIBRE OPINION

Comment penser réussir une réforme en faisant fi des enseignants?

RÉGINE PIERRE

Professeure titulaire à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal

Étrange, la réaction de Camil Bouchard au sondage de la Fédération des enseignants («La réforme a nuí aux élèves en difficulté, selon les enseignants», *Le Devoir*, 14 juin 2006).

Selon ce sondage, 88 % des enseignants estiment que la réforme est un échec alors que 61 % pensent qu'elle n'atteint pas sa principale cible, c'est-à-dire les enfants en difficulté d'apprentissage. Malgré ce très fort pourcentage, très loin du seuil de 50 % + 1, M. Bouchard met en doute la validité de ces résultats. Ce ne serait, dit-il, que des perceptions.

Oui, M. Bouchard, mais ce sont des perceptions d'enseignants, c'est-à-dire des professionnels titulaires de diplômes universitaires, sur lesquels repose l'application de la réforme. Si un tel sondage avait été réalisé auprès de médecins pour évaluer l'efficacité d'un nouveau traitement et si les médecins avaient jugé à plus de 80 % que ce traitement n'était pas efficace, oseriez-vous remettre en question leur expertise professionnelle et revendiquer que l'on poursuive l'application de ce traitement?

Comment peut-on penser aujourd'hui qu'on peut réussir une réforme de l'éducation en faisant fi des enseignants? Cette réforme était vouée à l'échec. Tout spécialiste de l'enseignement qui avait participé à l'évolution de notre système d'éducation et à la formation des enseignants depuis 35 ans pouvait le prévoir. Mais pour cela, il fallait avoir une véritable vision de l'éducation, ce que, malheureusement, le Parti québécois n'a plus.

Quand on réduit le programme d'un parti politique à l'augmentation du nombre d'heures passées entre les quatre murs de l'école, on ne cherche de toute évidence qu'à profiter d'une conjoncture; ou bien on ne possède pas son dossier, ou bien on a peur de se mouiller.

Évidemment, le PQ est en mauvaise posture. C'est un gouvernement péquiste qui a lancé la réforme qu'il décrit maintenant et quatre de ses ministres y ont usé leur réputation.

Le PQ, un parti supposément de concertation de la base, a conçu et lancé cette réforme sans mobiliser les principaux intéressés. Toute cette opération n'a été qu'une vaste campagne de poudre aux yeux, à commencer

par les États généraux et les pseudo-consultations où seuls ceux qui allaient dans le sens du ministère ont été consultés. Aucun débat et aucune dissidence n'ont été tolérés, pas même dans les universités. La voie royale de la réforme était tracée depuis 35 ans; tout le monde devait la suivre.

D'anciens modèles

Constructivisme, socio-constructivisme, pédagogie de l'apprentissage: des modèles récents, pensez-vous? D'abord, ce ne sont pas des modèles d'éducation mais des modèles issus de la psychologie et que certains ont transposés directement à l'éducation sans prendre en compte ses spécificités et surtout les transformations qu'elle a subies depuis 30 ans.

Ce sont là, en effet, des modèles du début du XX^e siècle qui ont connu leur apogée dans les années 70 au Québec alors que plusieurs de ceux qui ont fondé les facultés des sciences de l'éducation (dont moi) avaient fait leur doctorat avec Adrien Pinard, le grand pont de du constructivisme au Québec. À l'époque, on pouvait faire toutes ses études avancées en psychologie en n'étudiant que Piaget, le père du constructivisme.

Cherchez aujourd'hui un programme, un cours ou un séminaire d'études avancées sur le constructivisme dans les départements de psychologie. Même à Genève, où Piaget a fait toute sa carrière, on ne l'enseigne plus.

Le socio-constructivisme est plus à la mode parce qu'il a été redécouvert aux États-Unis dans les années 80, mais beaucoup de gens ignorent que Vygotski, qui en est le père, était un contemporain de Piaget. Il serait même né la même année. Beaucoup ignorent par ailleurs que Vygotski était russe et qu'il a développé sa pensée à l'époque où le communisme régnait.

Ce n'est pas un hasard si ces deux grands pères de la psychologie ont développé des modèles à la fois semblables et différents. Le constructivisme était dans l'air du temps au début du XX^e siècle. C'était une façon pour Piaget, biologiste de formation, de transposer la théorie de l'évolution de Darwin au développement humain.

Dans le cas de Vygotski, la domination du communisme l'a conduit à voir le milieu social comme une des forces qui influent sur le développement. Cela ne signifie pas qu'on va modifier ces conditions fondamentales du développement en faisant travailler les enfants en petits groupes dans le

cadre scolaire. Ce n'est là qu'un exemple d'une transposition naïve d'une théorie psychologique à l'éducation.

Pas de méthode

Ce qu'on aurait dû retenir de la théorie socio-constructiviste, c'est qu'aujourd'hui, les enfants proviennent de milieux de plus en plus différents par les conditions de développement, la langue, la religion, la culture d'origine, et que ces différences auraient dû se refléter dans le cursus et dans les méthodes d'enseignement qui en ont découlé. Sauf le fait d'inclure de petits personnages d'origines culturelles différentes dans l'enseignement, aucune place significative n'est faite dans les méthodes d'enseignement aux différentes cultures que partagent les enfants dans nos écoles.

L'enseignement de la langue est par ailleurs traité comme si tous les enfants avaient la même maîtrise du français, avec tout ce que suppose la maîtrise d'une langue. Dans le cursus, le français est réduit à une langue de communication et d'enseignement.

Bien sûr, le retour à l'enseignement de la littérature dès le primaire est un des apports positifs de cette réforme mais, comme pour les autres aspects, cette réintégration a été faite dans l'oubli total des raisons pour lesquelles on l'avait reléguée au second plan lors des réformes antérieures. La littérature, même enfantine, est plus accessible aux enfants de milieu aisé que de milieu défavorisé: mal enseignée, elle peut placer les enfants d'origines linguistiques et culturelles différentes dans des situations d'échec. Il aurait donc fallu, là aussi, une réflexion didactique beaucoup plus approfondie sur les méthodes d'enseignement du français dans le contexte actuel.

Mais j'oubliais: le mot «méthode» est tabou depuis 30 ans au Québec. Les enfants n'apprennent-ils pas par eux-mêmes? Les enseignants ne sont-ils pas incapables de juger de la validité d'une réforme? Vous avez tort, M. Bouchard. En professionnels à part entière, les enseignants sont les mieux placés pour juger de toutes les incongruités de cette réforme. Ils ont cru dans cette réforme, ils y ont mis toute leur énergie parce qu'ils croyaient dans ses objectifs. Mais aujourd'hui, ils se rendent compte qu'à l'instar des parents et du public qui y a investi des sommes considérables, ils ont été bernés.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il suffit de recruter 40 femmes pour pourvoir la moitié des postes aux conseils d'administration des sociétés d'État. Quatre ans pour réaliser cet objectif semble parfaitement réalisable.

Laissez passer les femmes!

LÉA PASCAL

Entrepreneure, l'auteure donne aussi des conférences sur le «leadership au féminin».

Lettre ouverte à Jean Lapierre, ancien ministre libéral fédéral

résistance... et pas nécessairement de la part des femmes. Je doute par conséquent que la bonne volonté suffise à renverser cette tendance. Il m'apparaît donc impératif qu'il y ait des règles pour permettre aux femmes de briser ce plafond de verre.

Relevez-vous!

Vous avez tenté de recruter des femmes en les suppliant à genoux, dites-vous. Eh bien, épargnez vos genoux, M. Lapierre! Cherchez ailleurs... et peut-être aussi différemment. Les femmes que vous cherchez ne se trouvent pas à l'intérieur des réseaux traditionnels que vous connaissez. Elles ont des trajectoires différentes.

Bien sûr, pour recruter des femmes, il faudra faire un peu plus d'efforts. Pour les inciter à siéger à des conseils, il faut davantage de modèles. Pour leur permettre d'acquiescer l'expertise propre au fonctionnement d'un conseil, on doit leur donner accès à des réseaux de soutien.

«Si les femmes déjà qualifiées ont besoin de soutien pour devenir administratrices, on peut très bien offrir des mécanismes d'encadrement et de formation accélérée spécifiquement pour elles», affirme Monique Lefebvre, administratrice de société et psychologue en coaching d'affaires.

«Pourvoir la moitié des sièges des conseils des sociétés d'État du Québec représente un nombre de 40 femmes. Trouver 40 femmes qualifiées en quatre ans, c'est une mission tout à fait possible et réalisable», ajoute-t-elle en faisant référence au délai annoncé par Québec pour établir la parité au sein des conseils.

Une vice-présidente d'une importante entreprise privée québécoise me confiait récemment que lorsque les vice-présidents nomment un jeune homme à un poste de direction, ils disent: «C'est l'homme de la situation.» Lorsque ces mêmes collègues nomment une jeune femme à un poste équivalent, ils disent: «Avec elle, on prend un risque.» Ainsi, pour les femmes, on perpétue la règle du deux poids, deux mesures.

Combien de femmes leaders m'ont confié que dès qu'elles sont en poste, on guette leur moindre erreur,

leur moindre faux pas? Pourquoi ce doute persistant à propos des compétences du leadership au féminin?

La diversité paie

Déjà, en Norvège, on a récemment imposé des quotas de représentativité des femmes aux conseils d'administration des 600 plus importantes sociétés cotées en Bourse.

Par ailleurs, aux États-Unis, une enquête menée en 2004 par l'Institut de recherche Catalyst auprès de 353 des plus grandes sociétés de la planète indique que celles dont les directions sont les plus féminisées affichent les plus beaux rendements financiers.

Et observez ce qui se passe en France avec la montée de Ségolène Royal, seule candidate féminine à la présidence de la République. Bien sûr, la gent masculine de tous les partis confondus (même le sien!) remet constamment sa compétence en question, même si elle a été trois fois ministre. Comment a-t-elle gagné le cœur de la population? Parce que ses façons de faire sont radicalement différentes et au cœur des préoccupations de ses concitoyens. Cette diversité et cette complémentarité de points de vue amenés par les femmes sont profitables pour toute entreprise.

Dans un rapport du Conférence Board du Canada, il est clairement démontré que la présence de femmes modifie le fonctionnement d'un conseil d'administration. Par exemple, pendant les réunions, les femmes ont des préoccupations différentes, posent des questions nouvelles et amènent d'autres points de vue. Les sujets abordés sont plus larges et deviennent ainsi plus représentatifs de tous les aspects liés à la bonne gouvernance. Cette vision nouvelle ajoute de la valeur à l'entreprise et enrichit sa gestion des risques et sa planification stratégique.

Alors, qu'attendons-nous pour laisser passer les femmes?

Le Québec est la première province canadienne à imposer un quota de femmes au sein des conseils d'administration de ses plus grandes sociétés d'État. Je salue cette initiative qui permet de donner — enfin — une voix à la diversité «invisible». C'est toute la société qui y gagne!

Dépenses de santé au Québec

Les subtilités qui changent tout

FRANÇOIS BÉLAND

Professeur titulaire au département d'administration de la santé de la faculté de médecine de l'Université de Montréal

La conclusion de *Garantir l'accès: un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*, le livre blanc du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en réponse à l'arrêt Chaoulli de la Cour suprême du Canada, se lit ainsi: «[La] nature structurelle [de] [...] l'écart grandissant entre la croissance des dépenses du secteur socio-sanitaire et celle des revenus du gouvernement [...] menace l'avenir du système.»

Ces propos se fondent sur une lecture partielle et biaisée des données sur les dépenses gouvernementales de santé et de services sociaux et sur les opérations budgétaires du gouvernement du Québec. Ils sont répétés par de nombreux observateurs. On pourrait citer Michel David dans sa chronique du *Devoir* du 18 mai, Mario Dumont dans son livre *Avoir le courage de ses convictions* et le premier ministre Jean Charest à l'occasion de l'entrevue qu'il accordait à Bernard Derome, de Radio-Canada, le soir du discours inaugural du 14 mars dernier à l'Assemblée nationale.

Services sociaux compris

Michel David prétendait dans sa chronique que le secteur de la santé accapare 43 % du total des dépenses gouvernementales. Mais non! Il y a ici deux erreurs subtiles qui font toute la différence. Premièrement, ce taux de 43 % comprend les dépenses de santé et de services sociaux. Deuxièmement, pour obtenir 43 %, les dépenses socio-sanitaires ne sont pas divisées par les dépenses totales du gouverne-

ment mais par les dépenses de programme. Les dépenses de programme sont les dépenses totales moins le service de la dette.

Dépenses totales ou de programme? Revenus gouvernementaux? Joute théorique? Cheveux fendus en quatre? Que non! En 2004-05, les dépenses gouvernementales de santé accaparaient 35 % des dépenses gouvernementales totales et 40 % des dépenses de programme. Les dépenses socio-sanitaires représentaient cette année-là 42 % des dépenses de programme.

Selon *Garantir l'accès* et le rapport Ménard, la menace quant à l'avenir du système de santé tiendrait à la nature structurelle de l'écart entre la croissance des dépenses socio-sanitaires et les revenus du gouvernement tandis que ces deux documents illustrent cette proposition par la part des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur les dépenses de programme du gouvernement.

Nouveaux jeux purement théoriques? Nouveaux cheveux fendus en quatre? Les données de *Garantir l'accès* et du rapport Ménard montrent que la part des dépenses du MSSS sur les dépenses de programme est passée de 32 % en 1984-85 à 44 % en 2006-07. Où sont les subtilités ici? La plus importante est la substitution des revenus du gouvernement par ses dépenses de programme. La deuxième se trouve dans l'addition des dépenses en services sociaux aux dépenses de santé. Or le débat ne porte pas sur l'effet des dépenses de services sociaux sur les ressources financières du gouvernement mais sur l'effet des services de santé. Cette subtilité se transforme en erreur lorsque Michel David, Mario Dumont et Jean Charest font disparaître de leur rhétorique les services sociaux pour ne laisser que les services de santé.

Les dépenses de santé et les revenus

Si *Garantir l'accès* avait utilisé les données qui correspondent à ses thèses, qu'aurait-on retenu du déséquilibre structurel entre les dépenses de santé et les revenus gouvernementaux? Au cours des 30 dernières années, soit de 1975 à 2005, les dépenses de santé sur les revenus gouvernementaux au Québec ont évolué à l'intérieur d'une fourchette de 30 à 34 % (voir les sites Internet de l'Institut canadien d'information sur la santé et du ministère des Finances du Québec). On est loin de l'augmentation sur une quinzaine d'années de 32 % à 44 % de *Garantir l'accès*.

Dans un article du *Devoir* du 9 mars dernier, Jacques Ménard se réjouissait que le ministre de la Santé et des Services sociaux ait retenu «de constater l'absence contenue dans [son] rapport». Et il ajoutait ceci: «Le vrai débat sur la pérennité du système peut maintenant commencer sur des bases solides.» Cette proposition est-elle crédible? Les données de *Garantir l'accès* et du rapport Ménard sont loin de constituer une base solide pour un débat éclairé sur le financement des services de santé.

Un bon bilan de l'évolution des dépenses de santé sur les ressources financières du gouvernement du Québec doit précéder toute tentative de projection de ces dépenses dans l'avenir. Or les analyses de *Garantir l'accès* manquent de maturité. Elles jouent sur les données en substituant les dépenses de santé et de services sociaux pour les dépenses de santé, et les dépenses de programme pour les revenus. Donc, le diagnostic d'impasse financière de *Garantir l'accès* et du rapport Ménard doit être réévalué alors que l'exercice de projection dans l'avenir de l'importance des dépenses gouvernementales de santé par rapport aux ressources financières doit être entièrement repris.

Mandat de huit ans pour les sénateurs

Un premier pas vers un sénat élu?

GÉRALD-A. BEAUDOIN

Professeur émérite et sénateur à la retraite

En 1867, la Constitution prévoyait que les sénateurs seraient nommés à vie. En 1965, le Parlement du Canada modifiait la Constitution pour imposer la retraite obligatoire à 75 ans. Le premier ministre Stephen Harper et son équipe proposent que le mandat des sénateurs soit dorénavant de huit ans. C'est un second amendement en ce qui a trait à la durée du mandat des sénateurs.

Ceux qui avaient été nommés au Sénat avant 1965 avaient le droit d'y demeurer à vie. Si le projet de loi du mandat de huit ans pour les sénateurs est adopté, les sénateurs siégeant déjà au Sénat pourront y demeurer jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Le Canada et le Royaume-Uni sont les deux seules grandes démocraties qui ont une chambre haute nommée. On a diminué les pouvoirs de la Chambre des lords en 1911 et, depuis quelques années, des pourparlers et des rencontres ont lieu pour aller dans la direction d'une chambre haute élue.

J'ai toujours cru que dans une véritable démocratie, toute chambre législative doit être élue. Si deux chambres législatives existent, les deux doivent être élues. Je l'ai souvent dit dans mes discours au Sénat.

Rien d'inconstitutionnel

Certains sénateurs ont déclaré que la proposition du premier ministre est inconstitutionnelle. Ils se fondent sur un avis donné en 1979 par la Cour suprême du Canada. La cour a déclaré que si certains changements au Sénat sont possibles, il n'est pas permis au Parlement de porter atteinte unilatéralement aux caractéristiques fondamentales du Sénat. Il lui faut l'appui de sept provinces représentant 50 % de la population.

D'autres sénateurs, juristes et professeurs sont d'avis — et je suis de ce groupe — qu'on doit se baser sur les articles n° 38, 41, 42 et 44 de la Loi constitutionnelle de 1982, une loi adoptée en 1982, donc après la décision de la Cour suprême rendue en 1979.

La loi de 1982 est de la plus haute importance. Elle codifie les caractéristiques essentielles du Sénat, enchâsse la Charte des droits et libertés et la formule d'amendement qui comprend cinq facettes, etc. Pour eux, il ressort clairement de ces articles que les caractéristiques essentielles qui requièrent l'appui des provinces sont le nombre de sièges au Sénat pour chaque province, le mode de sélection des sénateurs et les pouvoirs du Sénat.

Voilà pour les deux écoles de pensée. Encore une fois, on ne parle ici que de la durée du mandat des sénateurs. Le premier ministre continue de nommer les sénateurs; il n'y a pas d'élection. C'est un premier pas. Je crois que jusqu'ici, tout est constitutionnel.

L'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit ceci: «Sous réserve des articles 41 et 42, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.»

L'article 41 impose le consentement unanime du fédéral et des dix provinces pour modifier la Constitution du Canada dans cinq secteurs. Un de ces secteurs est la modification de la formule d'amendement. Le Sénat fait partie de la formule d'amendement. C'est dire que si une province ou le fédéral voulaient abolir le Sénat, il leur faudrait l'accord du Parlement fédéral et des dix provinces. L'abolition du Sénat n'est pas pour demain!

L'article 42 prévoit que toute modification de la Constitution du Canada portant *inter alia* sur «les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs» et sur «le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir» doit se faire conformément à la procédure normale de modification énoncée à l'article 38.

L'article 38 prévoit que la Constitution peut être modifiée par une proclamation du gouverneur général autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes, par des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente au moins 50 % de la population de toutes les provinces.

L'article 22 de la Loi constitutionnelle de 1867 déclare que le Sénat est «régional». Sir John A. Macdonald et sir George-Étienne Cartier étaient bien d'accord. Nous avons 105 sénateurs. Le Québec a 24 sénateurs, l'Ontario également; les quatre provinces de l'Ouest ont six sénateurs chacune; les provinces de l'Est, 24 sénateurs au début et, depuis 1949, avec la venue de Terre-Neuve, 30 sénateurs; les trois territoires ont un sénateur chacun.

Aller vers l'élection

C'est la phase 2, l'élection du Sénat, qui est difficile! Plusieurs disent que tout est bloqué, qu'il faut abandonner ce que c'est sans issue. Quelques provinces parlent de l'abolition du Sénat. Ce serait une erreur. Le Sénat permet d'améliorer la législation. C'est déjà énorme! Les comités sénatoriaux sont très efficaces et très utiles.

On a parlé du Sénat triple E. Même l'Alberta s'interroge maintenant. La question du nombre de sénateurs dans chaque province est très difficile à résoudre.

Aux États-Unis, dès le départ, il y a eu deux sénateurs par État. Depuis 1913, les sénateurs sont élus pour un mandat de six ans avec élection d'un tiers du Sénat tous les deux ans. L'Australie, elle, a réformé son Sénat, maintenant élu. Il y a dix sénateurs par État et il y a six États. La France a un Sénat élu indirectement.

Si le mandat de huit ans est adopté au Canada, quelles sont les chances de pouvoir par la suite obtenir un Sénat élu? Elles seraient meilleures. Je crois qu'il faut aller dans cette direction. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commissaires Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Madeleine Roux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraires), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille et Alec Cantongy (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochelort (Ottawa), Nadia Selou, Mélanie Simard (qualité de la vie); La production: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillion, Yanick Marin, Nathalie Zambelli, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: E. Yanick Maréchal (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIMAGE: Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: François Besson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

HISTOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

Le ministère propose d'intégrer une sorte de « plancher » de dates et d'événements clés et « incontournables » de l'histoire du Québec, intitulés « pères de temps », que l'enseignant devra « presque obligatoirement » présenter à ses élèves, a expliqué le directeur des programmes du ministère, Gérard Guimond. Des repères culturels et des comparaisons avec des « aïeux », donc des situations étrangères, ont été augmentés.

Par ailleurs, le ministère a décidé de conserver la distinction entre un enseignement chronologique en secondaire III et un enseignement thématique en secondaire IV. Mais le responsable des programmes du domaine de l'univers social, Marius Langlois, a insisté sur le fait qu'il n'y aurait pas de répétitions dans ces deux années, même si les périodes étudiées étaient identiques.

Programmes et manuels

La nouvelle version du projet de programme a été dévoilée hier par les fonctionnaires responsables de sa préparation (la version du 15 juin est disponible sur le site du ministère, www.mels.gouv.qc.ca). Le ministre Jean-Marc Fournier, qui s'était engagé, le jour même de la publication de notre article (27 avril), à en livrer une version « précisée », ne participait pas à la présentation.

Le sous-ministre adjoint Pierre Bergevin a insisté sur le caractère exceptionnel de l'exercice de rendre public un document non encore autorisé par le ministre. Dans le furieux débat qui s'est engagé depuis la fin avril, « les perceptions étaient devenues plus importantes que la réalité », a-t-il expliqué, et une « démarche transparente » s'imposait.

Selon les fonctionnaires présents, l'ampleur de la polémique tient au fait que le public a confondu les fonctions de « programmes » et de « manuels ». Visiblement indisposé par la controverse, le directeur des programmes, Gérard Guimond, s'est montré pédagogue devant les journalistes présents. Les regardant, il a agité dans les airs un programme et un manuel pour ensuite insister lourdement sur les différences entre les deux : « Dans l'un on a des lignes directrices pour les experts que sont les enseignants; dans l'autre on a toute la matière, c'est clair? »

Toujours socio-constructiviste

Le sous-ministre Bergevin souligne que les « précisions » ne transforment pas la conception pédagogique qui sous-tend ce nouveau cours d'histoire, celle du socio-constructivisme au fondement de la réforme. Il s'agit toujours de mettre l'accent sur les compétences et de faire en sorte que l'élève (le mot « apprenant » a pratiquement disparu dans la version

« précisée » développe son sentiment d'être « citoyen ». L'histoire n'est pas faite pour elle-même, mais sert ici d'abord et avant tout à « amener les élèves à comprendre le présent à la lumière du passé ». Le sous-ministre Bergevin affirme qu'on « n'a jamais fait de l'histoire pour l'histoire », mais qu'elle a toujours servi à faire soit de « bons patriotes » ou de « bons chrétiens ». Aujourd'hui, l'optique du « renouvellement pédagogique » — autre terme pour « réforme » — permet de former des citoyens et, par le fait même, de répondre à tout moment à la question que tout élève se pose dans un cours d'histoire : « À quoi ça sert? »

Le document présenté hier traversera une autre période de consultation au cours des prochaines semaines. Le Comité-conseil sur les programmes d'études, ainsi que des universitaires et historiens reconnus l'évalueront. Le ministre devrait approuver un programme autour du 20 août.

Réactions à chaud

Après une lecture sommaire, le didacticien Christian Laville, de l'Université Laval, n'avait que de bons mots pour le document : « Ils ont réussi à tenir compte des critiques de façon exemplaire, de toutes les critiques. » Il souligne l'ajout d'un thème sur la « conquête » et de longues séries chronologiques. Il se réjouit que « l'essentiel de la philosophie de base soit maintenu ».

Le philosophe Michel Seymour, de l'Université de Montréal, pour sa part, dit demeurer « insatisfait de l'oblitération totale de toute référence à la "question nationale", à notre "histoire nationale", au "peuple" ou à la "nation québécoise", ou au "peuple" ou à la "nation canadienne française" ». Le programme actuellement en vigueur et adopté en 1982 déclare que « l'histoire nationale concerne tous les Québécois, quelle que soit leur origine ». Dans le « programme précisé », le mot « peuple » n'est utilisé que pour des groupes amérindiens.

Quant à Eric Bédard, professeur à l'UQAM, fondateur du Collectif pour une éducation de qualité (CEQ) et critique du « renouvellement pédagogique », il salue le retour d'une histoire plus politique, pour ce qui est du XVIII^e siècle. « Mais tout se gâche lorsqu'on aborde le XIX^e siècle », dit-il. La Confédération est traitée comme une « conséquence un peu lointaine de la révolution industrielle, alors qu'elle a des causes politiques évidentes ». Il déplore aussi l'absence de mention de « l'infériorité économique » des Canadiens français et l'oblitération du rôle de l'Église. « Évidemment, quand on contraint l'histoire à célébrer la préparation du présent et la citoyenneté, ces éléments deviennent inutiles », explique-t-il.

Le Devoir

HARPER

Le déséquilibre fiscal se règle déjà en partie de lui-même

SUITE DE LA PAGE 1

trentaine de Canadiens morts dans les attentats commis contre le World Trade Center en septembre 2001, de même que l'arrestation de 17 présumés terroristes à Toronto ce mois-ci. « Ce n'est pas la seule menace », ajoute-t-il. « Les menaces existent. »

Le message semble en voie de convaincre la population. Un récent sondage effectué à la suite du coup de filet à Toronto indique que 70 % de la population canadienne croyait qu'un attentat terroriste pourrait se produire en territoire canadien.

Certains des suspects torontois ont brandi la mission canadienne en Afghanistan comme explication à leur complot. Alors, le Canada est-il davantage dans la mire des extrémistes à cause de son engagement dans cette partie du monde? « Non », répond le premier ministre, « c'est le contraire. Nous sommes en Afghanistan parce que les menaces sont pires. »

Le premier ministre a par ailleurs réagi sérieusement pour la première fois à sa possible décapitation que préparaient les présumés terroristes torontois. Jusqu'à présent, il avait simplement blagué en disant que ce scénario ne lui faisait pas peur, à condition qu'il ne soit pas concocté par ses propres députés... Alors, a-t-il craint pour sa vie?

« Ça ne m'a pas dérangé parce que j'accepte les réalités et les dangers d'être leader à cette époque, avec ces menaces », explique-t-il. Mais ça me dérange à cause de ma famille. Je m'inquiète de ma famille. C'est la nature d'un père quand il comprend les menaces qui existent. » Puis il ajoute que « les reportages [sur la décapitation] apparemment planifiée de M. Harper ont dérangé mes enfants. C'est la réalité et j'espère que mes enfants, ma famille comprennent que j'ai des responsabilités envers la société en général. »

M. Harper répond par ailleurs à la rengaine faisant de lui un leader manipulé par le président américain. « J'écoute de temps en temps les bloquistes et les libéraux dire que je suis la marionnette de George Bush. La population n'est pas toujours d'accord avec moi, mais la population comprend que je ne suis la marionnette de personne. »

Déséquilibre fiscal

Sur un tout autre sujet, le premier ministre estime que le déséquilibre fiscal se règle déjà en partie de lui-même. « À l'avenir, je pense que les surplus fédéraux seront plus petits que maintenant. Ils ne seront pas cachés », dit-il en faisant référence aux milliards excédentaires auxquels les libéraux avaient habitués les Canadiens, sans qu'ils n'aient jamais été anticipés dans les documents budgétaires. « En même temps, les déficits des provinces commencent à disparaître, elles commencent à avoir des surplus. »

M. Harper reconnaît que le rééquilibrage des finances publiques d'un océan à l'autre sera difficile. Il remarque que les provinces entre elles ne sont pas capables de s'entendre sur un rapport qu'elles avaient elles-mêmes commandé pour suggérer des améliorations au système de péréquation. « Ce n'est pas une fédération facile à gouverner tout le temps », lâche le premier ministre.

Toutefois, M. Harper estime que le règlement du déséquilibre fiscal passera par une révision de tous les transferts fédéraux aux provinces en même temps. « Je préfère regarder tous les transferts comme un groupe et pas décider dossier par dossier. On ne peut pas régler seulement la péréquation, seulement la santé. L'ancien gouvernement [libéral] a tenté de faire cela. Si on peut avoir un consensus, il y aura un consensus sur tous les transferts. »

Le Devoir

Rectificatif

La fatwa prononcée par le dignitaire chiite le plus influent de l'Irak, l'ayatollah Ali al-Sistani, pour inciter les musulmans canadiens à respecter les lois du pays et à rejeter toute forme de violence, n'a pas été lancée mardi, comme nous l'écrivions hier dans l'article intitulé « Une fatwa à l'intention des musulmans canadiens ». L'édit religieux a plutôt été promulgué il y a une dizaine d'années. Des musulmans montréalais l'ont reçu de collègues basés à Londres afin de réagir à l'arrestation de 17 terroristes présumés à Toronto. En conférence de presse, ils n'en ont pas précisé la date.

SUITE DE LA PAGE 1

Charlot, ce frère à cirques, un de ses maîtres dans l'art subtil du rire aux larmes, il a connu la pauvreté, la faim, après la faillite de son père. Les boulots de misère aux Halles de Paris furent une école d'exception autant que les cours de théâtre chez Tania Balichova et les cours de mime chez le grand Étienne Decroux, venus plus tard. Déporté en Allemagne au cours de la dernière guerre mondiale, Devos élaborait déjà des petits numéros afin de distraire ses compagnons. L'humour pousse souvent sur les plus acides terreaux.

Au cours des années 50, dans des cabarets parisiens comme *Le Vieux Colombine* et *La Rose rouge*, Devos fit ses premiers pas sur scène, frayant avec les danseuses de Pigalle, au sein de la grande famille des variétés. Avec la compagnie Jacques Fabry, il écrivit ses premiers monologues, dont l'absurdiste et délicieux *Mer démontée*, qui lui dévoila son style et sa couleur. Plus tard, Brassens lui offrit un trombone.

La consécration allait suivre, jamais démentie, à la mesure du formidable travail sur la langue qui fut le sien. En France, en Belgique comme au Québec, dans toute la francophonie, en fait, chacun de ses spectacles fit salle comble jusqu'au milieu des années 90, quand sa santé chancela.

Il se disait de son temps, d'une époque qui sait qu'elle n'obtiendra jamais réponses aux grandes questions, qui rigole d'impuissance et qui tente de retenir les mots et les anges qui passent. Il fit rire par l'absurde, à la hussarde, gros matou matois retom-

DEVOS

bant toujours sur les pattes de ses gags. « La raison du plus fou est toujours la meilleure », estimait cet expert du délire. Avant d'ajouter : « Le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter. »

Son noble métier d'amusé public, cet acrobate du verbe, qui s'adressait à Dieu sur scène, l'aura poussé jusqu'au génie, loin des rives faciles de la vulgarité, de la méchanceté, mais aussi de la politique, une patinoire sur laquelle il n'aimait guère glisser, tant elle lui semblait peu rassembleuse.

La condition humaine fut sa grande affaire, le calembour et la contrepétition ont été des alliés auxquels il redonna leurs lettres de noblesse. Il portait l'intelligence en flèches dans son carquois, tirait à vue sur la bêtise sans nom que le cavalier humain traîne à sa croupe depuis la nuit des temps. « Il y a de grandes choses qui ne peuvent être exprimées que par le rire », constatait-il. Il aimait les perdants, les sans-grades, et ironisait sur l'échec, les peaux de banane constituant les plus fécondes sources d'inspiration des humoristes de subtilité.

Les grands clowns comme Devos sont des funambules qui avancent sur une corde raide, entre absurde et lucidité, sublime et dérisoire. Il fallait voir sur scène cet homme corpulent se mouvoir avec une aisance de danseur de ballet pour saisir à quel point le métier avait façonné chacun de ses gestes et comment l'improvisateur avait maîtrisé son corps. Un peu comme Sol, à qui il tirait son chapeau, il détournait les mots, en détraquait les mécanismes, jusqu'au trognon de l'inquiétude fondamentale, au déséquilibre qui précède le rire, en désarçonnant l'adversaire. Outre « Le Car pour Caen » et « La Mer démontée »,

« Les Sens interdits » et « Mon chien c'est quelqu'un » figurent au nombre de ses grands sketches, savourés par un public qui les connaissait par cœur et les réclamait toujours.

La réflexion dans sa besace, la folie sous ses semelles de soulier. Ainsi avançait Devos sur ses planches chéries, la vraie demeure de ce troubadour bateleur.

« Tout ce qui est vivant se détraque », s'étonnait-il. Et son tambour, sa harpe, son accordéon, sa guitare, son piano arpegeaient les mêmes contre-sens dans leurs langages à eux. Les moindres replis d'une scène, Devos les investissait, chantant, jonglant, bougeant, masse d'énergie et de talent en vrille.

L'humoriste européen était un peu québécois d'adoption, lui qui fut l'ami intime de Félix Leclerc et de Jean Lapointe et qui s'est produit si souvent chez nous. Il avait reçu à Montréal le prix Victor décerné par le Festival Juste pour rire. Devos soutint également en vrai pilier l'instauration de l'Espace Félix-Leclerc, établi à l'île d'Orléans.

En 1992, il avait publié une dizaine d'ouvrages dont « Matière à rire », puis deux récits rocambolesques, « Un jour sans moi » et « Les 40 déliants ». La biographie *Raymond Devos, funambule des mots* signée par Jean Dufour (son ancien agent) vient de paraître aux éditions L'Archipel, remontant le cours d'une carrière prodigieuse, certes, mais aussi d'un humour forgé dans l'après-Holocauste, donc à jamais marqué par les désespoirs lancinants de son siècle.

Le Devoir

En collaboration avec Solange Lévesque

ZAPATERO

« L'Espagne est une société très pluraliste et doit s'adapter. Voilà pourquoi elle avance vers un peu plus de fédéralisme et un peu plus d'asymétrie, même si cela peut paraître peu, vu de l'étranger. »

SUITE DE LA PAGE 1

adoptée par référendum en 1979, immédiatement après la dictature de Franco, n'est pas une panacée. « Pour nous, ce n'est qu'une étape dans le développement de la Catalogne vers plus d'autonomie. Elle durera 10, 15 ou 20 ans, qui sait? »

Mais ce n'est pas ainsi qu'on voit les choses à Madrid. Sur la feuille de route du premier ministre socialiste, José Luis Zapatero, la Catalogne n'est que le premier pas d'une offensive politique destinée à calmer les divisions qui agitent le pays depuis la chute du franquisme.

« Zapatero semble avoir l'intention de moderniser l'Espagne en avançant lentement vers plus de décentralisation », dit Josep Maria Valles, ministre de la Justice dans le gouvernement catalan du socialiste Pasqual Maragall. Valles prononce avec précaution les mots « fédéralisme » et « asymétrie », conscient qu'ils n'ont pas le même sens dans tous les pays.

« L'Espagne est une société très pluraliste et doit s'adapter, dit-il. Voilà pourquoi elle avance vers un peu plus de fédéralisme et un peu plus d'asymétrie, même si cela peut paraître peu, vu de l'étranger. Il faut admettre une fois pour toute que l'Espagne n'est jamais parvenue à réunir en une seule nation les habitants de son territoire. L'idée d'une nation espagnole unique est un échec historique. Il faut le reconnaître. Peut-être aurions-nous réussi si nous avions utilisé les instituteurs, comme ont fait les Français. Au lieu de cela, nous avons envoyé des militaires! »

L'époque où la politique à l'égard des 16 régions espagnoles était symbolisée par l'expression « El café para todos » (du café pour tous) semble terminée. Dorénavant, le café devrait être plus tassé pour certains et plus faible pour d'autres. S'il faut en croire la lettre du nouveau statut de la Catalogne qui sera adoptée dimanche et dont le préambule parle explicitement de la « nation catalane », l'État espagnol deviendra officiellement dimanche un État multinational.

À Madrid, et même chez les socialistes espagnols, les choses sont cependant loin d'être aussi claires, explique Josep Maria Valles. Chose certaine, l'adoption d'un nouveau statut qui élargit les pouvoirs du gouvernement de la Generalitat n'est que la première brique de la vaste entreprise de rénovation de l'Espagne amorcée par José Luis Zapatero.

Le chroniqueur Jaime Reisch, du magazine *Cambio*, n'hésite pas à parler du référendum catalan comme de « l'épreuve du feu » du premier ministre socialiste. Si, dimanche, plus de 50 % des Catalans se déplacent et qu'ils votent oui à une forte majorité, comme on s'y attend, « le

premier ministre espagnol pourra alors s'attaquer au vrai problème qui préoccupe son gouvernement : celui du Pays basque, qui est autrement plus compliqué », dit Albert Saez, ancien directeur du quotidien catalan *Avui*.

Le premier ministre n'attend que le résultat de dimanche pour demander formellement aux Cortes (le Parlement espagnol) l'autorisation d'ouvrir des négociations avec l'organisation terroriste ETA et son bras politique Batasuna, qui ont récemment décrété un cessez-le-feu permanent. Plusieurs soupçonnent d'ailleurs Zapatero d'avoir réglé à la baisse la réforme catalane afin de ne pas mettre la barre trop haute avant de s'attaquer au problème basque.

« En disant oui aux Catalans, il montre sa bonne volonté, il pose en rassembleur », dit Saez. Le premier ministre a absolument besoin de cette victoire non seulement pour ouvrir des négociations avec les Basques mais aussi pour imposer ses solutions à son propre parti. Plus ouvert aux minorités que le Parti populaire (PP, droite), le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) ne manque pas non plus de partisans d'une Espagne jacobine.

Incapable de gouverner sans l'aide d'un tiers parti, José Luis Zapatero s'assure aussi avec ce référendum du soutien du premier parti catalan, celui des nationalistes modérés de Convergència i Unió. La photo, prise en janvier dernier, de son président, Artur Mas, serrant la main de Zapatero a été l'un des points forts du débat sur le nouveau statut de la Catalogne. C'est ce renversement d'alliance qui a poussé la petite formation indépendantiste Esquerra Republicana, qui avait jusque-là soutenu Zapatero, à voter non dimanche.

« Zapatero aura besoin de tous les alliés possibles afin de faire oublier l'opposition féroce du Parti populaire à tout contact avec l'ETA tant que celui-ci n'aura pas déposé les armes », dit Albert Saez. Sans compter celle des 200 000 personnes qui ont manifesté le 11 juin dernier à Madrid, à l'appel des milliers de victimes des attentats de l'ETA. Bref, la partie est loin d'être jouée.

L'entente qui sera mise aux voix dimanche n'est pas encore adoptée qu'elle est pourtant déjà devenue un point de référence. Le nouveau « modèle catalan » a déjà inspiré la proposition de réforme du statut d'autonomie des îles Baléares qui a été déposée cette semaine aux Cortes. Celle-ci reprend presque mot à mot le cadre financier négocié avec Barcelone.

« Mais Zapatero ne pourra jamais proposer aux Basques ce qu'il s'apprête à faire voter en Catalogne », dit Saez. Le Pays basque sera donc le vrai test de l'asymétrie espagnole. Cette région est en effet la seule d'Espagne, avec la Navarre, à collecter tous les impôts perçus sur son territoire et à en redistribuer elle-même

une partie à Madrid. Et cela, depuis le XIX^e siècle! C'est donc elle qui déient le gros bout du bâton chaque fois qu'il est question d'argent. Au Pays basque, il ne suffira pas de distribuer quelques sous et de reconnaître formellement la nation dans le préambule du texte.

Si on fait abstraction de la violence, on pourrait dire que les Basques sont aux Catalans ce que les Québécois sont aux Acadiens. Les Basques ont d'ailleurs en commun avec les Québécois de n'avoir pas accepté la constitution du pays dans lequel ils vivent. Quelque 55 % de la population s'était en effet abstenue volontairement lors du référendum de Guernica, en 1979. Voilà pourquoi Saez voit mal comment Zapatero pourra accommoder les nationalistes basques sans leur concéder une forme d'autonomie très forte, proche de celle que possèdent par exemple les Flamands en Belgique.

Mais les plans du premier ministre espagnol ne s'arrêtent pas là. José Luis Zapatero a même dans ses cartons une réforme du Sénat sur le modèle allemand de la Chambre des régions. Une sorte de Sénat triple E (élu, égal et efficace) à l'espagnole, semblable à celui dont rêve Stephen Harper. En 2004, Zapatero avait créé la surprise en prononçant un discours au Sénat, où aucun premier ministre n'avait mis les pieds depuis 1986. Il avait annoncé son intention d'en faire une chambre des régions qui discuterait en première lecture de tous les projets de loi affectant les compétences de celles-ci. Le premier ministre avait recueilli le soutien de tous les partis régionaux. Même l'opposition, le Parti populaire, n'avait pas fermé la porte à une telle réforme. C'était avant que le PP n'entre en guerre ouverte contre Zapatero.

Alors que le Canada n'a pas changé un mot de sa Constitution depuis 1982, l'Espagne serait-elle sur le point de devenir le modèle d'un nouveau fédéralisme multinational et asymétrique? Gardons-nous de sauter trop rapidement aux conclusions, dit Josep Maria Valles. « L'Espagne a encore beaucoup de difficultés à accepter sa diversité. » Les langues dites régionales comme le catalan ou le basque ne sont pas près d'entrer au Parlement espagnol. Il y a quelques années, la poste espagnole avait commencé à se donner une image bilingue. Depuis, ces efforts ont été complètement suspendus et l'unilinguisme a retrouvé ses droits.

Seul l'avenir dira si José Luis Zapatero passera à l'histoire comme le Brian Mulroney espagnol. Là la différence que lui, il aurait réussi.

Demain: les enjeux du référendum catalan

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir (jeu), à l'exception, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition des organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Impartimex Québec Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Lévis. Erreur de publication — Enregistrement n° 0868. Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3340
Par télécopieur 514-985-3322

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390